Supplément au numéro 13
mars 2005

l'envolée

« Quand la neige tombera noire
Et que blancs
Seront les corbeaux
S'effacera de ma mémoire
Le souvenir de Clairvaux »

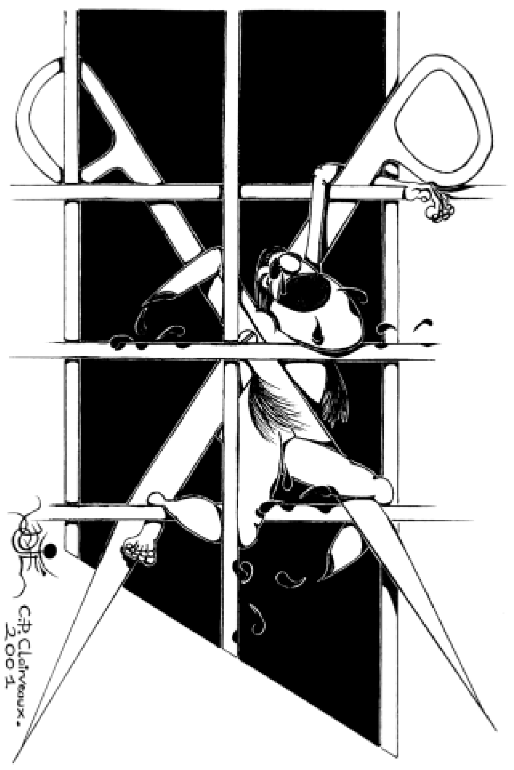
Gravé sur le mur d'une cellule



SPÉCIAL CLAIRVAUX

Nous avions depuis quelque temps lancé des appels pour recueillir des témoignages directs sur la centrale de Clairvaux : nous avons reçu des courriers de certains qui y sont encore incarcérés, d'autres qui ont été transférés depuis peu de temps. Nous avons tracé une chronologie succinte d'événements qui ont secoué ce lugubre endroit, pour évoquer au mieux à quoi peut ressembler la répression lorsqu'elle se lâche, pour montrer combien, selon les dires de ceux qui l'ont fréquentée, cette prison est maintenue par la violence souvent meurtrière.
A cet effet nous y avons ajouté un extrait de texte sur la tentative d'évasion de 1970 que relate Charlie Bauer dans « Fractures d'une vie », ainsi qu'un rappel de l'histoire de la "mort" du jeune Patrick Mirval au CJD de Fleury Mérogis en 1974, "mort" dans laquelle apparaît le nom de René Danet, décrit dans les récents procès comme le directeur modèle de Clairvaux.
Nous avons aussi choisi d'évoquer la mutinerie de 1989 ainsi que les témoignages et les textes qui l'ont accompagné.
La majeure partie des illustrations que nous avons choisies sont des dessins d'un prisonnier qui s'est suicidé à Clairvaux en 2002, Gérard Gateau.
Nous ne revenons pas sur les premières audiences troyennes du procès, cela a déjà fait l'objet d'articles dans l'Envolée n°11, nous publions juste à ce propos des extraits du rendu du 26 mars 2004 et des minutes du procès en appel du 19 janvier 2005.

Pour essayer de continuer à dire, à critiquer, à combattre le système judiciaire et carcéral inhérent à cette société capitaliste. Ces mots sont désuets, inefficaces ? Demandons-nous pourquoi alors le pouvoir continue lui de son côté à polluer de sa propagande tout l'air ambiant.



Avec dans l'ordre d'apparition

– Point final juridique à la mutinerie d'avril 2003
– Extrait du jugement du tribunal de grande instance de Troyes, délibéré du 26 mars 2004
– « Je n'ai rien à dire, tout ça c'est des conneries. »
– Rendu du jugement du 16 février 2005
– Quelques dates et méfaits à la centrale de Clairvaux
– L'évasion de Bauer
– « L'affaire Mirval »
– Appel signé par 95 prisonniers de la MC de Clairvaux, septembre 89
– Six années d'isolement et de tourisme pénitentiaire
– Pétition signée par 80 prisonniers, octobre 82
– Etat des lieux d'une centrale paranoÏaquement sécuritaire : Le bateau ivre du cycliste !
– A Madame Martine Viallet, directrice de l'administration pénitentiaire
– Lettre au JAP de Clairvaux : à Madame Jacob, juge d'application des peines
– « Clairvaux t'arrives, t'es pas décu... tu te sens enterré, emmuré, enclavé. »

Point final juridique à la mutinerie d'avril 2003

Le 19 janvier 2005 se tenait à Reims le procès en appel de la mutinerie de Clairvaux. Le verdict rendu le 16 février met un point final juridique au mouvement qui avait détruit une bonne partie de la centrale de Clairvaux le 16 avril 2003.

L'hypothétique perspective des cours de cassation ou européenne des droits de l'homme ne laisse pas augurer d'une poursuite possible des débats autour des véritables causes de cette mutinerie : si jamais l'une ou l'autre se trouvait saisie du dossier, elle n'y apposerait que des remarques de formes, et "punirait" le tribunal de Reims encore une fois d'un blâme qui ne le gênera pas plus que ceux dont il a déjà écopé. Les prisonniers et les soutiens seront de toute façon absents des audiences, comme le veut la loi, et on voit mal comment il pourrait s'y rompre le silence coutumier.

L'impression dominante qui demeure suite aux audiences successives de Troyes et de Reims est celle de flou

Côté accusation et partie civile, pas de surprises, la justice a toujours couvert son administration en laissant indemne ses fonctionnaires de toute critique possible. Le mensonge et le silence sont de rigueur et n'ont jamais permis de décrire une situation autrement que par le prisme de la répression.

Côté inculpé, c'est plus compliqué. La mutinerie n'était revendiquée que par un seul des prisonniers accusés, Pascal Brozzoni, qui au cours des audiences et dans le seul texte de revendication issu de ce mouvement, expliquait publiquement pourquoi « il avait brûlé les ateliers » et prenait à partie directement le directeur de Clairvaux, René Danet, qu'il dénonçait comme responsable du ras le bol exprimé. Les autres accusés dénonçaient leur inculpation dénuée de preuves, et se trouvaient dans l'impossibilité d'expliquer un mouvement auquel ils n'avaient pas participé. Pour sa part le soutien ne savait pas exactement s'il fallait défendre les "mutins" ou dénoncer une inculpation abusive de "mutins" et s'est retrouvé bloqué dans cette ambivalence.

Plusieurs domaines étaient en question : celui du procès et de la justice expéditive, la centrale de Clairvaux, les conditions de détention en centrale, les longues peines. La défense avait choisi d'attaquer en dénonçant les enquêtes préliminaires bâclées, toujours à charge, le "saucissonnage" de l'affaire, et la qualification des événements relevant selon elle d'une procédure criminelle et non pas correctionnelle : de fait, elle n'avait visiblement pas travaillé le dossier et se retrouvait sans arguments face aux décisions d'un tribunal aussi péremptoire que décidé à en finir avec ce procès.

Il était imaginable de mener plusieurs combats de front : tout d'abord de travailler sur les éléments du dossier, ne serait-ce que pour en prouver les aberrations, le vide, les mensonges ; ensuite de décrire collectivement, sans pour autant revendiquer quoi que ce soit, les conditions de détention à Clairvaux qui avaient entraîné cette mutinerie ; et puis d'aborder au travers de ce mouvement la question des longues peines, de l'isolement, du tout carcéral, de l'inacceptable enfermement. Un système répressif qui nous est présenté à l'extérieur comme la réponse unique livrée par le tout sécuritaire face à tout ce qui représente, activement ou passivement, un frein au profit capitaliste.

Les mouvements dans les prisons constituent des ruptures radicales dans le déroulement quotidien de l'oppression ; les jugements qui s'ensuivent sont des occasions rares de tribune pour les prisonniers qui veulent révéler la logique judiciaire. Ils peuvent faire de ces moments le procès du système carcéral d'autant plus publiquement qu'ils sont généralement couverts par des médias avides de sensationnel. Bien entendu, cela ne transforme ni la face du monde, ni même la réalité carcérale, mais cela permet au moins qu'on ne puisse plus croire au mensonge des prisons « humaines » et que parole d'État ne soit pas parole unique.

Une chape de plomb

Dans divers éditoriaux, nous déplorions que l'écrit soit autant méprisé, comme si cela ne servait plus à rien. C'est pourtant encore, et surtout pour l'intérieur, la seule façon de rendre visible ce que le pouvoir se plaît à éloigner de toute conscience. L'État n'a jamais apprécié de voir ses lieux de punition sociale mis à nu publiquement, il préfère bien évidemment le secret : ce n'est pas pour rien qu'il place à l'isolement tous ceux qui viendraient le mettre en péril. Nous disposons de quelques moyens de diffusion (radios, journaux) : ils servent de haut-parleurs à ceux que l'on voudrait faire taire ; de plus, sans tirer des plans sur la comète, par des hasards circonstanciellement bénéfiques, d'autres médias peuvent se faire, de ci de là, l'écho de luttes et de revendications (cf. *la Montagne* à propos de la prise de "parole" à la centrale de Moulins, la position plutôt favorable de *l'Humanité* au procès de Reims, etc.) Les prisonniers ne sont pas seuls à subir l'autorité du pouvoir, même si elle est plus brutale à l'intérieur des murs : d'autres à l'extérieur savent que la liberté est toute relative, soumise à une obéissance, à une résignation qui se paient cher, trop cher pour quelques miettes de vie insipide remplie de travail "de merde" quand il y en a, ou d'allocations misérables, comblée par des images vomies par des écrans, soutenue par des médicaments ou autres substances du même genre.

Détruire les murs, c'est aussi construire cette prise de conscience collective, fabriquer les passerelles entre ceux qui sont dehors et ceux qui sont dedans (d'autant plus que la roue tourne). Pour cela, il y a quelques moyens possibles : les parloirs, les radios, le courrier, les textes envoyés, avec l'aide des familles, des proches. Quant aux avocats, ils sont au service de leurs clients, leur rôle peut être de les conseiller mais le choix de la stratégie de défense revient aux prisonniers qui en assument les conséquences. Lorsqu'il y a un comité de soutien, les avocats doivent être des intermédiaires pour que des discussions existent entre les prisonniers et l'extérieur et ainsi permettre l'élaboration d'une défense réellement fondée sur les choix des prisonniers.

Il y avait eu, à Clairvaux, au bâtiment A, en février 2003, à peine un mois avant la mutinerie jugée à Reims, une autre mutinerie : celle-là avait été passée sous silence. A part quelques articles dans la presse locale, il n'en avait pas été question ailleurs. La raison était que le parquet, la police n'avaient pu établir aucune inculpation : les mutins avaient commencé par détruire systématiquement les caméras de surveillance, avaient agi masqués et avaient regagné les cellules avant l'arrivée des CRS. Les dégâts avaient été très importants aussi. Nous pensions que sortiraient des témoignages, même anonymes, sur ce mouvement, ses choix tactiques, ses causes, ses conséquences. Rien. Cela signifie qu'il faut trouver le moyen de pouvoir parler et écrire sans être inquiété, de pouvoir dénoncer sans pour autant se faire condamner à des années supplémentaires, et qu'il faut garder présent à l'esprit l'aspect exemplaire de chaque lutte, de la raconter non pas pour une glorification ou une "martyrologie" mais pour qu'elle soit le révélateur d'une conscience collective.

Extrait du jugement du tribunal de grande instance de Troyes, délibéré du 26 mars 2004

A l'audience publique du 9 mars 2004 à 9 h 00 continuée le 23 mars 2004 à 9 heures, tenue en matière correctionnelle par Monsieur Ferrière, Président, Madame Tortel, juge, et Madame Le Men, juge, assisté de Madame Tuaillon-Maire et de Madame Renevier, greffiers, en présence de Monsieur Kapella, Procureur de la République a été appelé l'affaire entre :

1° Le ministère public 2° Parties civils : M. Baudouin ; M. Vuille ; M. Begue
Parties civiles non comparantes représentées par Maître Lemoult.
M. Plard ; M. Stoll ; M. Drapier. Parties civiles comparantes, assistées de Maître Lemoult.
Agent judiciaire du trésor, Syndicat FO Pénitentiaire
D'UNE PART,
ET :
M. Brozzoni, assisté de Maître Petillault, prévenu de :
violence aggravée par 3 circonstances suivie d'incapacité supérieur à 8 jours, menace de mort ou d'atteinte dangereuse pour les personnes à l'encontre d'un dépositaire de l'autorité publique, dégradation du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. Destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique. Destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique.
M. Cordelier, assisté de Maître Petillault, prévenu de :
violence aggravée par 3 circonstances suivie d'incapacité supérieur à 8 jours, destruction de biens d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. Dégradation du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. Destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique. Destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique. Menace de mort à personnes dépositaire de l'autorité publique.
M. Mamouni, représenté par Maître Collombar (...) prévenu de :
destruction de biens d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. Dégradation du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. Destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique. Destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique.
M. Mohsni, assisté de Maître Collomba, prévenu de : idem que précédemment.
M. Tracoulat, assisté de Maître Maucert, prévenu de :
violence aggravée par 3 circonstances suivie d'incapacité supérieure à 8 jours, destruction de biens d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. Dégradation du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. Destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique.
Destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique.
M. Dos Reis Lopez, assisté de Maître Collomba, prévenu de : idem que précédemment.
M. Chekhab, assisté de Maître Bruelle, prévenu de :
violence aggravée par 3 circonstances suivie d'incapacité supérieure à 8 jours.
M. Daoudi, assisté de Maître Jeanniard, prévenu de :
violence aggravée par 3 circonstances suivie d'incapacité supérieur à 8 jours, destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique.
M. Magnien, assisté de Maître Collombar, prévenu de : idem que précédemment.
M. Harnois, assisté de Maître Colombes, prévenu de : idem que précédemment.
M. Jouet, assisté de Maître Rougane, prévenu de :
destruction de bien d'utilité publique. Dégradation ou détérioration d'un monument ou objet d'utilité publique.
M. Mebtouche, assisté de Maître Levy, prévenu de : idem que précédemment.

RAPPEL DES FAITS

Le 16 avril 2004, une mutinerie se déclenche à la centrale de Clairvaux. Elle est initiée dans les ateliers de fabrication de chaussures de l'établissement, bâtiment D, dans lesquels se trouvent 55 détenus.
Vers 10 heures 15, un surveillant est pris en otage par un détenu sous la menace d'un cutter. Ses clefs lui sont dérobées.
Les détenus mettent le feu aux ateliers, à une dizaine d'emplacements du bâtiment qui comportent trois étages, et de nombreux matériels, machines, mobiliers et équipements sont détruits. Les procès-verbaux de police technique établis révèlent l'ampleur des dégradations et destructions commises. Les travaux de réparation nécessaires sont évalués à plusieurs millions d'euros.
Des violences sont commises à l'encontre de plusieurs surveillants, notamment pour s'emparer de leurs clefs passe permettant l'ouverture de toutes les cellules et grilles intérieures. Certains subissent une incapacité totale de travail de plus de 8 jours, jusqu'à plusieurs semaines, voire plusieurs mois d'arrêt de travail.
Les détenus ne parviennent pas à s'emparer du bâtiment B d'hébergement, et au environ de 12 heures, 74 d'entre eux sont finalement regroupés sur le terrain de sport. Des dégradations sont encore commises à l'encontre du bureau des moniteurs de sport dont les grilles de protection sont forcées, la fenêtre cassée, du matériel et du mobilier étant saccagé et incendié.
A 15 heures, la situation étant sous contrôle, un repas est distribué aux détenus toujours regroupés sur le terrain de sport, et vers 17 heures 30, après avoir été fouillés, 61 détenus regagnent les cellules du bâtiment A d'hébergement, tandis que les autres sont transférés par l'administration pénitentiaire sous escorte de gendarmerie vers d'autres lieux de détention.

SUR LES PEINES :

Attendu que l'ensemble des prévenus a déjà été condamné ;
Attendu que les peines prononcées doivent refléter l'implication personnelle de chacun dans les faits poursuivis, la responsabilité pénale de Brozzoni étant d'évidence la plus lourde et appelant donc la peine la plus sévère ;
Attendu que les peines prononcées doivent être particulièrement dissuasives du renouvellement des infractions commises qui mettent en péril la vie des surveillants pénitentiaires et leur causent des traumatismes très importants, nuisent gravement à la sécurité et à l'organisation des détentions, et ce notamment au détriment des détenus eux mêmes dont les locaux de travail et certains locaux de loisirs ont été détruits et font toujours défaut aujourd'hui, et causent un préjudice matériel considérable au regard des coûts de reconstruction et de remise en état ;
Attendu que l'emprisonnement ferme s'impose ;
Attendu que seul Jouet dont la situation pénale est moins défavorable, qui a entendu participer à la réparation du bureau des moniteurs de sport, et qui ne s'est pas dérobé et a répondu de ses actes devant le tribunal, bénéficiera pour partie du sursis avec mise à l'épreuve ;

<u>PAR CES MOTIFS :</u>

1° SUR L'ACTION PUBLIQUE :
Pour l'ensemble des prévenus poursuivis des chefs d'incendie volontaire et tentative d'incendie volontaire, le tribunal retient uniquement l'infraction d'incendie volontaire, s'agissant de faits identiques poursuivis sous une qualification différente ;

Déclare M. **Brozzoni** coupable : **7 ans d'emprisonnement** ;
M. **Cordelier** : relaxe des faits de violences commis sur M. Stoll ; le déclare coupable des autres faits de violences qui lui sont reproché : **5 ans d'emprisonnement** ;
Renvoie M. **Mamouni** des fins de la poursuite sans peine ni dépens
Relaxe M. **Moshni** des faits d'incendie volontaire qui lui sont reprochés, et le déclare coupable des faits de destructions et dégradations : **18 mois d'emprisonnement** ;
Déclare M. **Tracoulat** coupable : **3 ans d'emprisonnement** ;
Déclare M. **Dos Reis Lopez** coupable à l'exception des faits de destructions et dégradations des caméras de surveillance : **3 ans d'emprisonnement** ;
Relaxe M. **Chekhab** des faits de violence commis sur M. Stoll, et le déclare coupable des faits de violence commis sur M. Baudoin : **2 ans d'emprisonnement** ;
Déclare M. **Daoudi** coupable : **30 mois d'emprisonnement** ;
Déclare M. **Magnien** coupable : **30 mois d'emprisonnement** ;
Déclare M. **Harnois** coupable : **30 mois d'emprisonnement** ;
Déclare M. **Jouet** coupable : **18 mois d'emprisonnement**, dont un an avec sursis assorti d'un délai d'épreuve de trois ans ;
Déclare M. **Mebtouche** coupable, à l'exception des faits de dégradations et destructions sur les caméras de surveillance et les cabines téléphoniques : **18 mois d'emprisonnement**.

« Je n'ai rien à dire, tout ça c'est des conneries. »

Mercredi 19 janvier 2005, se tenait à Reims le procès en appel de la "mutinerie" de Clairvaux.
Les prisonniers qui avaient fait appel de leur jugement étaient au nombre de huit : Mamouni et Jouet avaient pour leur part accepté la première sentence rendue.
(cf le compte-rendu des trois audiences du procès à Troyes dans l'Envolée n°11.)

Ce procès a été largement annoncé sur l'ensemble des sites militants, par les émissions de radio anticarcérales, par une campagne d'affichage menée dans plusieurs villes en France. Et la mobilisation est encore une fois importante puisque au moins soixante dix personnes se sont déplacées d'un peu partout pour venir soutenir et écouter les inculpés. Côté forces de l'ordre, le déploiement était aussi impressionnant qu'à Troyes, une dizaine de cars de CRS, près de deux cents gardes mobiles, gendarmes et policiers de tout genre assuraient la sécurité du procès à l'extérieur de la cour d'appel, filtrant les entrées, filmant abondamment tous les visages, fouillant par palpations tous ceux et celles qui passaient sous le portique de détection. Sur un tiers des bancs de la salle, les matons de Clairvaux ont pris place, derrière leur directeur René Danet qui trônait sous l'œil protecteur de son supérieur hiérarchique, M. Jego, directeur régional de l'AP et du préfet de la Marne. Le partage de la salle était évident : **à l'entrée des prisonniers les deux tiers de la salle se sont levés pour les saluer, à l'arrivée de la cour, nous nous sommes rassis alors que les fonctionnaires de la sécurité se levaient à leur tour.**

Le président de la cour d'appel, le juge Benoit Mahieux, a commencé à faire l'appel des prévenus sur un ton aussi rigide que péremptoire, il note l'absence de Farid Mebtouch et ordonne la disjonction de son cas. Lorsqu'il arrive à Olivier Tracoulat, il ordonne aussi la disjonction de son cas en raison de l'absence d'avocat. Le ton monte à ce moment : d'une part, Pascal Brozzoni fait remarquer que tous les prévenus sont encore menottés et entravés et demande l'application du code de procédure pénale qui prévoit que tout prévenu doit comparaître libre de toute entrave. Le président dans son immense bonté accorde qu'on leur ôte les menottes mais pas les entraves. Pascal de son côté fait remarquer que « Vous nous parlez de respect et vous ne nous respectez pas ». Les avocats insistent et obtiennent que soit acté le refus d'appliquer les textes de loi : ils préparent déjà un procès devant la cour européenne. En même temps, le président en profite pour faire sortir Tracoulat du box. Celui-ci réagit fortement en refusant la disjonction de son cas : il a avec lui les preuves qu'il a demandé depuis la centrale de St Maur, un avocat commis d'office auprès du bâtonnier de Reims et ne comprend pas qu'il ne soit pas présent. Les avocats eux dénoncent le "saucissonnage de l'affaire" et affirment qu'on ne peut disjoindre les cas étant donnée la qualification de violence en réunion et que tous les témoignages sont nécessaires pour faire la lumière sur les événements. Le président n'en a que faire et ordonne aux pandores de sortir définitivement Olivier Tracoulat. Moshni réagit et dit que si l'un d'eux est chassé, il refusera de participer au procès, devant l'obstination de la cour, quelques invectives sont lancées, ce qui permet d'expulser Moshni et Brozzoni. L'attitude de Pascal ne justifiait en rien cette décision, le brouhaha ambiant a servi de prétexte pour chasser et faire taire celui qui avait le plus de choses à dire et qui avait écopé de la plus lourde peine à Troyes.

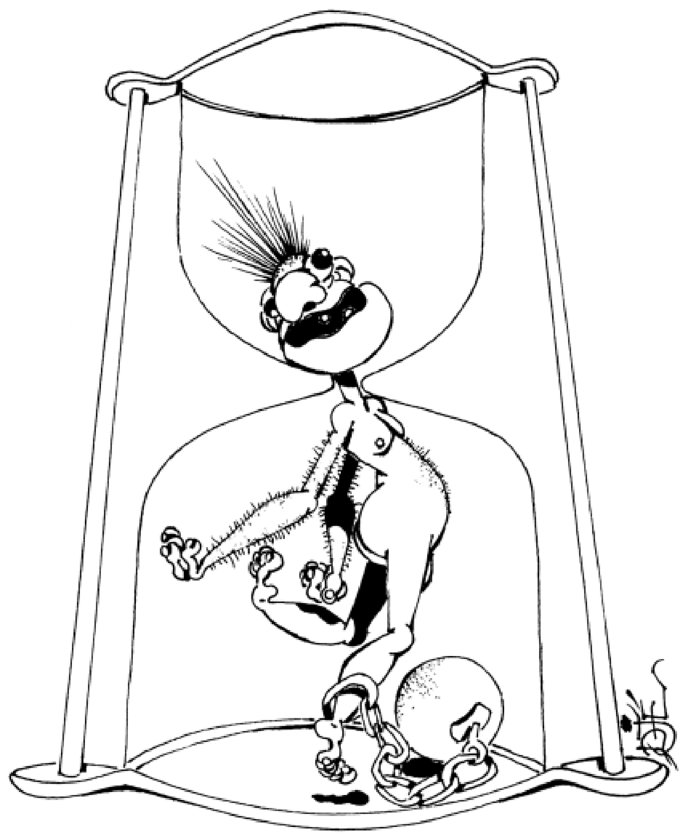
Comme l'a fait remarquer un des inculpés juste avant la suspension d'audience, « Ça vous arrange tout ça, pour faire plaisir à ces enculés de Clairvaux », ces expulsions et ces disjonctions allaient permettre de laisser en grande partie indemne de toutes critiques la centrale de Clairvaux et de laisser sous silence les véritables causes du mouvement. D'autant plus que c'était quasiment la dernière chance : nous n'avons pas compris pourquoi les avocats parisiens (Me Petillault en tête) n'ont pas empêché concrètement la disjonction en proposant de défendre Olivier Tracoulat comme ça lui était proposé depuis la salle. La conséquence aura été que les prisonniers ont été divisés en deux, ceux qui sont remontés pour le procès et ceux qui en ont été chassés.

A la reprise, le président fait la sourde oreille aux demandes de faire revenir les expulsés et propose à Me Petillault de plaider sur l'incident soulevé en début d'audience : tout comme en première instance la défense dénonce une "procédure jamais vue", proche de la comparution immédiate, sans véritables enquêtes ni interrogatoires, toujours à charge, et le tout dans une précipitation remarquable. Pour pallier le

vide du dossier, il dénonce l'incompétence d'un tribunal correctionnel à juger des faits relevant des assises : après débats contradictoires de la partie civile et du parquet, le président, comme cela était prévisible, a choisi de juger l'affaire. Le choix de la défense nous a paru un peu limité : cette demande avait déjà été refusée lors des précédentes audiences et il n'y avait aucune raison que le tribunal change d'avis. Il était donc important de prévoir le refus de la cour et de préparer efficacement la poursuite de l'audience. Du coup, à part quelques grandes phrases lyriques se contentant d'évoquer abstraitement les conditions de détention, il n'y avait aucune dénonciation précise sur la centrale de Clairvaux, alors que la matière ne manquait pas, loin s'en faut.
Soyons clairs, il est plus facile d'évoquer la cour européenne et de dénoncer avec grandiloquence une justice expéditive que de travailler un dossier pourtant ficelé à la va-vite pour en révéler les contradictions et ainsi préparer avec ses clients la défense pout essayer de renverser le cours de l'audience, pour faire le procès de Clairvaux, exposer publiquement les réalités de la vie carcérale, et démonter les accusations arbitraires.

Du coup, **le président pouvait expédier en quelques minutes toute la partie réservée aux déclarations des prévenus.** La question posée était « Pourquoi avez-vous fait appel ? ». La réponse, souvent très brève était « Je n'ai pas fait ce dont on m'accuse ». Bien évidemment, il ne s'agit pas d'assumer la responsabilité d'actes que l'on n'a pas commis. Mais, les avocats auraient pu demander à la cour pourquoi ces huit personnes se retrouvaient particulièrement inculpées sans preuves, pourquoi le seul d'entre eux qui revendiquait ces actes avait été expulsé du tribunal, et commencer àdire ce qui avait pu provoqué cette mutinerie. A ce sujet, Fabrice Cordelier a proposé une explication : « Je n'ai rien à dire, tout ça c'est des conneries, c'est une mascarade, ils veulent nous faire morfler, ils ont perdu le contrôle. Ils nous imposent des conditions de détention de chien et ils s'étonnent quand ça pète ». Là, il y avait de quoi développer : que l'accusation n'ait pas de question à poser à ce sujet, c'est logique, mais que la défense ne se précipite pas dans cette petite brèche, c'est incompréhensible. A son tour, Jérôme Magnien a commencé de pointer les mensonges du dossier, donnant même quelques détails sur le mélange des procès-verbaux : même silence de la part des avocats qui ont renvoyé aux oubliettes les déclarations de Jérôme et laissé la salle dans une perplexité paralysante.

Après une courte suspension de séance, le terrain était libre pour les plaidoiries et réquisitions de l'accusation.
L'avocat des parties civiles, Me Lemoult, commença par repréciser le cadre du procès, en rappelant qu'il ne s'agissait ni de faire le procès du jugement de première instance, ni celui de Clairvaux et encore moins celui de l'administration pénitentiaire. Bref, on n'était pas là pour disserter sur les longues peines ou sur les conditions de détention, mais pour juger des faits de violence et de destruction commis par des détenus à l'encontre du personnel et des locaux pénitentiaires. Ce fut le traditionnel quart d'heure sur l'aspect salutaire de la prison en général et de Clairvaux en particulier, « La prison est un moyen de réinsertion », sur le difficile métier des surveillants souvent victimes d'outrages et de violences inacceptables qui doivent subir les insultes jusque dans l'enceinte du tribunal. Il réaffirmait l'immunité de cette profession et les conséquences pénales pour quiconque oserait transgresser cette frontière ne serait-ce que légèrement. Beaucoup d'effets de robe là aussi pour décrire une violence somme toute très relative aux conséquences plus "psychologiques" que physiques. Les années de prison distribuées pour quelques jours d'ITT (interruption temporaire de travail)



montrent bien que c'était le crime de lèse-majesté qui était jugé. Danet et les responsables pénitentiaires présents étaient bien là pour représenter l'image mythique de cette administration intouchable. Ensuite l'avocat de la partie civile s'est payé le luxe de se moquer des inculpés, revenant sur les faits, il déplorait qu'ils ne soient pas assumés par eux. Emporté par ses propos, il s'est aventuré dans des caricatures contradictoires, aussi délirantes qu'inconséquentes ; il a d'abord regretté le bon vieux temps des mutineries où les prisonniers ne fuyaient pas leurs responsabilités, défendant pied à pied leur point de vue, exprimant leurs revendications. Il a même évoqué Action Directe, faisant référence à un procès qui n'a jamais existé ou qu'il confond sûrement avec celui en assises de l'évasion collective de 1992 de Clairvaux. Tout ça pour conclure que les propos abolitionnistes sur le système carcéral sont soit l'œuvre d'anarchisants ou de terroristes, « ce n'est pas à une minorité agissante de faire la loi ». Bref, dans sa bouche irrationnelle, les mouvements dans les prisons seraient l'œuvre d'irresponsables capricieux manipulés par des groupuscules terroristes. D'après lui, il ne peut exister de critique sensée de la prison : il nie de cette façon tout un mouvement de pensée et de révoltes anticarcérales qui a toujours traversé la critique sociale.
Puis ce fut le tour de l'avocate générale, Dominique Laurens. Son réquisitoire aura été aux antipodes des plaidoiries, qu'elles soient de la défense ou de la partie civile.

Aucune grandiloquence dans ses propos rappelant en préliminaire qu'on jugeait un dossier compliqué avec d'un côté des professionnels de la surveillance qui avaient dû prendre des décisions urgentes dans un contexte difficile, et de l'autre des prisonniers dangereux. Ensuite, durant deux heures, elle a décortiqué tous les éléments de l'enquête retraçant minute par minute, lieu par lieu, prévenu par prévenu la chronologie des événements. Elle a fait ce qui n'avait jamais été fait jusque là : en assurant le travail du président du tribunal, trop soucieux du respect de l'ordre, elle a répondu en grande partie, avec justesse ou pas, à l'absence d'instruction dénoncée par la défense. Dans un esprit de gôche : elle donnait un cadre légal, juridique, redorant les apparences de la justice. Vu le peu de contradictions adverses, il lui était facile tout au long de son ennuyeux monologue de faire oublier l'absence de témoignages, de dépositions des inculpés, et de Pascal Brozzoni dans le box, et de gommer tout ce qui avait pu provoquer ce mouvement. La logique de l'État dans toute sa splendeur, faire passer la pensée unique répressive pour un débat « démocratique et juste ».

Dans cet esprit, le président à la fin des débats a daigné faire revenir les deux expulsés, Mosni et Brozzoni, et leur a concédé un temps de parole.

Pascal a profité de ces quelques instants pour dénoncer les problèmes de la détention, en particulier les rapports avec les proches. Dans la volonté de sécuriser, isoler, cloisonner toujours plus les centrales, l'administration de Clairvaux avait établi des règles tellement draconiennes que les visites aux parloirs devenaient sujettes à son arbitraire : tout retard entraînait un refus. De plus les salles de parloir en plein hiver n'étaient pas chauffées, un signe supplémentaire de manque de respect minimum dû aux prisonniers et à leur famille souvent accompagnée d'enfants. L'AP a profité de la mise en place d'un nouveau système d'écoutes et d'enregistrements des conversations téléphoniques pour limiter le nombre de correspondants et augmenter le coût des communications.

Mais il était déjà bien tard, le président regardant sa montre, estimant que six heures d'audience suffisaient largement à une audience de huit inculpés, a clos la séance et renvoyé le délibéré au 16 février.

Nous savons désormais qu'il a, à peu de choses près confirmé les condamnations de première instance, même si quelques-unes ont été allégées, l'ensemble reste très lourd…

SOLIDARITÉ.

CLAIRVAUX, IL Y A PLUS DE CENT CINQUANTE ANS… ou quand rien ne change vraiment

« Il y a sept ou huit ans, un homme nommé Claude Gueux, pauvre ouvrier, vivait à Paris. Il avait avec lui une fille qui était sa maîtresse, et un enfant de cette fille. Je dis les choses comme elles sont, laissant le lecteur ramasser les moralités à mesure que les faits les sèment sur leur chemin. L'ouvrier était capable, habile, intelligent, fort maltraité par l'éducation, fort bien traité par la nature, ne sachant pas lire et sachant penser. Un hiver, l'ouvrage manqua. Pas de feu ni de pain dans le galetas. L'homme, la fille et l'enfant eurent froid et faim. L'homme vola. Je ne sais ce qu'il vola, je ne sais où il vola. Ce que je sais, c'est que de ce vol il résulta trois jours de pain et de feu pour la femme et pour l'enfant, et cinq ans de prison pour l'homme.

L'homme fut envoyé faire son temps à la maison centrale de Clairvaux. Clairvaux, abbaye dont on a fait une bastille, cellule dont on a fait un cabanon, autel dont on a fait un pilori. Quand nous parlons de progrès, c'est ainsi que certaines gens le comprennent et l'exécutent. Voilà la chose qu'ils mettent sous notre mot.

Poursuivons.

Arrivé là, on le mit dans un cachot pour la nuit, et dans un atelier pour le jour. Ce n'est pas l'atelier que je blâme.

Claude Gueux, honnête ouvrier naguère, voleur désormais, était une figure digne et grave. Il avait le front haut, déjà ridé quoique jeune encore, quelques cheveux gris perdus dans les touffes noires, l'œil doux et fort puissamment enfoncé sous une arcade sourcilière bien modelée, les narines ouvertes, le menton avancé, la lèvre dédaigneuse. C'était une belle tête.

On va voir ce que la société en a fait.

II avait la parole rare, le geste peu fréquent, quelque chose d'impérieux dans toute sa personne et qui se faisait obéir, l'air pensif, sérieux plutôt que souffrant. Il avait pourtant bien souffert.

Dans le dépôt où Claude Gueux était enfermé, il y avait un directeur des ateliers, espèce de fonctionnaire propre aux prisons, qui tient tout ensemble du guichetier et du marchand, qui fait en même temps une commande à l'ouvrier et une menace au prisonnier, qui vous met l'outil aux mains et les fers aux pieds. Celui-là était lui-même une variété de l'espèce, un homme bref, tyrannique, obéissant à ses idées, toujours à courte bride sur son autorité ; d'ailleurs, dans l'occasion, bon compagnon, bon prince, jovial même et raillant avec grâce ; dur plutôt que ferme ; ne raisonnant avec personne, pas même avec lui ; bon père, bon mari sans doute, ce qui est devoir et non vertu ; en un mot, pas méchant, mauvais. C'était un de ces hommes qui n'ont rien de vibrant ni d'élastique, qui sont composés de molécules inertes, qui ne résonnent au choc d'aucune idée, au contact d aucun sentiment, qui ont des colères glacées, de haines mornes, des emportements sans émotion, qui prennent feu sans s'échauffer, dont la capacité de calorique est nulle, et qu'on dirait souvent fait de bois ; ils flambent par un bout et sont froids par l'autre. La ligne principale, la ligne diagonale du caractère de cet homme, c'était la ténacité. Il était fier d'être tenace, et se comparait à Napoléon. Ceci n'est qu'une illusion d optique, il y a nombre de gens qui en sont dupes et qui, à certaine distance, prennent la ténacité pour de la volonté, et une chandelle pour une étoile. Quand cet homme donc avait une fois ajusté ce qu'il appelait sa volonté à une chose absurde, il allait tête haute et à travers toute broussaille jusqu'au bout de la chose absurde. L'entêtement sans l'intelligence, c'est la sottise soudée au bout de la bêtise et lui servant de rallonge. Cela va loin. En général, quand une catastrophe privée ou publique s'est écroulée sur nous, si nous examinons, d'après les décombres qui en gisent à terre, de quelle façon elle s'est échafaudée, nous trouvons presque toujours qu'elle a été aveuglément construite par un homme médiocre et obstiné qui avait foi en lui et qui s'admirait. Il y a par le monde beaucoup de ces petites fatalités têtues qui se croient des providences.

Voilà donc ce que c'était que le directeur des ateliers de la prison centrale de Clairvaux. Voilà de quoi était fait le briquet avec lequel la société frappait chaque jour sur les prisonniers pour en tirer des étincelles.

L'étincelle que de pareils briquets arrachent à de pareils cailloux allume souvent des incendies. »

EXTRAIT DE « CLAUDE GUEUX »
VICTOR HUGO

Quelques dates et méfaits à la centrale de Clairvaux

Clairvaux est une prison napoléonienne : ce cher Empereur avait ainsi ouvert treize centrales dont neuf dans d'anciens monastères. En 1813, les premiers prisonniers qui arrivèrent à Clairvaux furent les insoumis de la grande armée. La genèse de cette prison ressemble à ce qu'elle continue d'être : à l'époque déjà, l'institution pénitentiaire dévia très rapidement vers le système de l'entreprise générale qui transformait la prison en manufacture quasi privée où l'industriel concessionnaire disposait de la force de travail des détenus en contrepartie de la gestion de leur vie quotidienne. Plus grande prison du 19e siècle, Clairvaux devint ainsi la parfaite illustration de la prison machine à exploiter et à détruire.
Il y a une réputation qui colle à Clairvaux : on ne s'en évade pas sinon en se suicidant. Le procureur rappelait ainsi aux "mutins", lors de l'audience de mars 2004 à Troyes, qu'ils pouvaient s'estimer heureux d'être là, vivants, dans le box des accusés, car les surveillants avaient reçu des armes et attendaient l'ordre pour tirer.

21 septembre 1971 : deux prisonniers de la centrale de Clairvaux, Claude **Buffet** et Bernard **Bontems**, tentent de s'évader et prennent en otages une infirmière et un surveillant ; après deux jours de négociations à l'issue desquelles le procureur de Troyes, M. Provost déclarait qu'il n'y aurait pas d'évasion possible, qu'aucun compromis n'était envisageable, les otages sont tués au moment où les forces de l'ordre donnent l'assaut. Le procès en 1972 aboutit à leur condamnation à mort.
« Au téléphone, pendant la détention des otages, je disais, la Liberté ou la mort. Ce qui voulait dire, l'arme à la main ; « écoutez-moi, j'existe ». Mais ils n'ont pas voulu écouter ni discuter. On m'a entraîné de force sur cette scène au nom de la liberté qu'ils m'ont refusée. On m'a provoqué, quel beau résultat… ». Lettre de Claude Buffet à son avocat Thierry Lévy.

Dans la nuit du 15 au 16 mai 1970 : tentative d'évasion de Charlie Bauer et autres (voir page suivante).

Samedi 20 juillet 1974 : mutinerie de l'ensemble de la centrale. Les détenus se mobilisent pour réclamer la levée du mitard infligé à deux d'entre eux. La révolte débute dans l'un des bâtiments, les surveillants s'enfuient laissant la prison aux mains des mutins. Les ateliers sont entièrement brûlés. Le lendemain, après l'intervention des CRS, on compte deux morts et 16 blessés parmi les prisonniers : l'AP racontera qu'ils se sont entretués…

Lundi 30 janvier 1978 : tentative d'évasion de Christian Bergent et André Fourcat, prise en otage de deux gardiens et du sous-directeur (Versini). Le GIGN prend place dans les miradors et abat les deux prisonniers.

26 février 1980 : suicide de Taleb Hadjaj à la centrale de Clairvaux. Taleb avait été condamné à perpétuité pour hold-up et placé à l'isolement quasiment pendant toute sa détention. Il s'est longtemps battu pour la fin des QHS et l'amélioration des conditions de détention. Avant de se donner la mort, il a adressé une longue lettre qui avait été à l'époque intégralement publiée par le quotidien Libération.
« (…) Je suis mort à 25 ans de destructions, de haines, de souffrances, de larmes, de quête d'amour, d'affection et d'amitié. Vingt-cinq ans d'où surgit "glorieusement" le négatif … le vide paralysant de la lâcheté humaine. Lâche à cause de son incompréhension, tout simplement. J'ai reçu en pleine gueule la prise de conscience totale de notre pourrissement. (…) »

13 juin 1989 : 90 prisonniers se mutinent à Clairvaux. L'agression d'un gardien par trois prisonniers donne le point de départ à un large mouvement (Voir p. 10).
Le préfet Massoni : *« Sur un site comme Clairvaux, dès l'instant où il se produit un incident, il faut agir très vite et mettre tout de suite les moyens nécessaires. »*

12 septembre 1992 : évasion de neuf prisonniers avec prise d'otages. Cette date est un fait sans précédent dans l'histoire de Clairvaux qui n'avait jamais connu d'évasion réussie durable. Au cours de cette évasion, il y eut deux morts, un prisonnier Rémi Morard et un surveillant, Marc Dormont.
L'administration les attribue bien entendu aux évadés, mais durant le procès qui eut lieu huit ans plus tard, la défense montra facilement que le doute quant à la provenance des balles était suffisant pour qu'on ne puisse accuser d'homicide aucun des inculpés. Seul Michel Ghellam fut accusé de culpabilité d'homicide, histoire de sauver la face pour une accusation plus que contradictoire.
« Je n'attends rien de l'issue de tout ça. Ce dont j'ai besoin, c'est de la liberté et ça vous ne pouvez pas me la donner. Ce soir, comme demain, dans un mois, dans un an, les matons là-bas, ils m'assassineront. L'issue je la connais. Vous nous parlez de réinsertion, monsieur l'avocat général. Si vous nous faites passer des années avec de tels tarés, vous attendez quoi ? Si vous continuez à condamner et à laisser torturer des gens en prison, ne vous étonnez pas que des mecs s'évadent. Nous tous les évadés, nous avons une vision de la vie et de la liberté.
Nous n'avons jamais eu envie de casser du bonhomme comme nous l'avons entendu dire : j'avais une balle dans la tête, je ne savais pas où j'allais passer la journée. L'otage vous a dit que mon premier désir, c'était de courir dans l'herbe. Pas de casser du bonhomme. J'en avais un plein camion, j'aurais pu en casser si j'avais voulu. Si vous aviez eu l'audace de faire une reconstitution, vous auriez vu que tout ce qui a été dit ne tient pas la route. Vous interprétez les faits, peu importe s'il n'y a pas de preuves. Comme vous êtes la vérité, ça ne peut que s'être passé comme vous l'indiquez. »
Déclaration de M. Ghellam à son procès, nov. 2000.

18 février 2003 : mutinerie au bâtiment A, 50 des 75 prisonniers ont refusé de rejoindre leurs cellules après avoir pris leur douche. A l'aide d'extincteurs et de divers objets, ils ont commencé par briser les caméras de surveillance. Pendant sept heures, ils ont brisé les fenêtres, détruit les filets de protection, inondé les coursives, mis le feu au bâtiment. A l'arrivée des CRS, les prisonniers avaient déjà regagné leurs cellules. Pas vu, pas pris, aucune poursuite judiciaire n'a pu être engagée.

L’évasion de Charlie Bauer

– Salut, les amis, vive la lutte ! dis-je aux autres que je laisse là.

Je me hisse sur le premier échelon, le deuxième, puis le troisième et… je ne vais pas plus loin dans mon ascension. Plusieurs mains agrippent les chaînes de mes poignets et m'éjectent à l'extérieur de l'égout.

Flash !... Un hurlement bestial jaillit de ma gorge ! Une pluie de coups s'abat sur moi. Des coups de pied, des coups de poing, des coups de matraques, des coups de crosses de fusil, des coups de câbles électriques. Je me tords à terre comme un ver que l'on écrase. Dans un tourbillon, j'aperçois deux haies de gardiens. Innombrables. Le balisage de la répression. Ceux qui m'ont extirpé du souterrain s'emparent de mes entraves, me tenant ainsi en position horizontale. Ils me portent entre les haies couleur de nuit et d'étoiles, armées de fusils et de matraques, de lâcheté, d'hystérie collective, baignant dans le prurit de leurs pulsions sadiques.

Le fascisme est une gangrène érigée en système. Eux, ignares et confortablement installés dans leur bon droit, leur impunité, ne savent qu'être systématiquement fascisants à la demande. Au regard de ce cancer de l'humanité, système honni entre tous qu'étaient-ils, eux, minables et misérables, aux heures de cette nuit où, dans un délire hystérique, ils consommèrent l'innommable ? De bons pères de famille ? Des fils, des frères, des époux, comme tant d'autres individus ? Non, ils ne furent que ces ordures que génère l'arbitraire. Des malades ? Des produits d'une décadence organisée ? Peut-être. Des minables que les rots ponctuels de l'arbitraire rendaient fous de rage, plus assurément.

A chaque coup reçu, mes hurlements s'étouffent dans ma gorge sous la violence du choc. Mes muscles sont déchirés, mes os se brisent.

Je me tords, m'arc-boute, me tends. Un coup plus brutal encore que les autres me cisaille en deux. Je suis meurtri, écorché de douleur sur tout le corps, lorsque les gardiens me jettent comme un sac au pied du mur d'enceinte. Les coups ne s'arrêtent pas là ; un gardien, se servant de son fusil comme d'une fourche, me soulève avec le canon de son arme fiché sous mon muscle pectoral gauche qui cède sous la traction. Je hurle tant la douleur est violente et je retombe anéanti sur le sol en vomissant du sang. Quelques gardiens restent là à m'injurier, ponctuant leurs insultes de coups, alors que les autres sont allés “réceptionner” mes camarades. J'entends les coups que l'on assène et les hurlements de Jean-Pierre – c'est lui qui me suivait – que l'on “jette en vrac”, lui aussi, à proximité de moi. Puis les autres, un à un. Bruits sourds des coups, cris hystériques des gardiens, hurlements de douleur des hommes que l'on écorche… Les projecteurs jettent sur cette scène des tons surréalistes où le rouge et le noir dominent. Le rouge de notre sang. Le noir des uniformes. La pâleur des visages est sombre sous les traits grimaçants de brutalité pour les uns, de souffrance pour les autres. Le halo des soleils artificiels incendie cet espace où l'humanité subit quelques outrages.

Un à un, nous sommes jetés pêle-mêle dans un fourgon où prennent place quelques gardiens posant pour la postérité en maintenant de leurs godasses les “bêtes achevées”. Nous réintégrons la prison et, conduits au poste central, nous devons nous aligner, les pieds écartés à un mètre de la base du mur auquel nous faisons face, les mains appuyées sur celui-ci, bras tendus supportant le poids du corps. Les coups ressemblent aux coups, qu'ils soient de poing, de pied, de chaînes…, alors il serait bien vain d'en dresser la comptabilité tant ceux-ci sont multiples. Que des coups de chaînes remplacent les coups de crosses ne réduit pas pour autant la brutalité de l'instant. Cet instant-là dura près de deux heures.

– Allez ! En route pour le cachot ! commande un gradé. En sortant du poste central, il faut passer sous un porche. A peine ai-je franchi cette limite qu'un gardien posté là m'assène au travers de la bouche un coup de matraque qui me fait tituber. Il m'agrippe par les cheveux en vociférant des injures, puis me projette à l'extérieur, sur le chemin conduisant au quartier disciplinaire.

Vision dantesque : les projecteurs des miradors et du terre-plein que nous devons franchir illuminent cet espace où s'alignent, à intervalles réguliers, comme à la parade, et formant une allée, les gardiens et leurs matraques, leurs câbles, leurs chaînes, leur brutalité…

A une trentaine de mètres, dans les nouveaux bâtiments, tous les détenus sont à leur fenêtre, témoins hurlants de la scène. Le chemin qui mène aux enfers est-il semblable au nôtre, qui, une centaine de mètres durant, nous vit traîner, tituber sous les coups, enchaînés, ruisselants de sang, de douleurs… ? Il fut infernal.

La clameur de cinq cents hommes en colère, nos camarades derrière les barreaux, s'entendit jusqu'à plusieurs kilomètres dans la nuit froide de la campagne environnante. J'en eus le témoignage plus tard.

Charlie Bauer « Fracture d’une vie », éd. Seuil, 1980.
Réédition Agone 2004.

« L'affaire Mirval »

Nous reproduisons ici quelques passages de l'ouvrage de Bernard Cuau « L'affaire Mirval, ou comment le récit abolit le crime », éd. La France sauvage, 1976 ; ainsi que la préface de Michel Foucault.

Votre analyse montre concrètement ce que peut être la tâche aujourd'hui d'un intellectuel : tout simplement le travail de la vérité. Beaucoup, depuis des années, se demandent avant de parler, ou plutôt cherchent à démontrer tout en parlant qu'ils ont l'idéologie « juste ». Mais la vérité, ça existe, avec du pouvoir et des effets, avec des dangers aussi. Et plutôt que de se laisser prendre encore une fois aux débats sur l'idéologie, la théorie et la pratique, si la tâche politique de maintenant n'était pas de produire de la vérité, de l'objecter partout où c'est possible, d'en faire un point de résistance irréductible ? La vérité n'est jamais politiquement indifférente ou inutile, je n'en dirais pas autant de la théorie. Et puis pardonnez cette dernière réflexion ; elle vous choquera sans doute puisqu'il s'agit de la mort d'un homme : dans votre démonstration sans lyrisme, dans votre attention presque muette qui laisse remonter à travers les documents, les citations, les dates, les allées et venues suivies à la trace, les choses insupportables et l'étranglement discret d'un homme au pied d'un ascenseur, il y a quelque chose de silencieux et de beau : cette mort d'un matin, qui a failli rester anonyme, demeurera, par vous, pour longtemps, inacceptable. Quelle que soit la décision de ceux qui nous jugent.

MICHEL FOUCAULT.

Entre le 22 et le 27 février 1974, la mort de Patrick Mirval, c'est donc cela : une multiplicité de narrations qui s'entrecroisent.

Les circonstances de la mort réelle sont ensevelies sous les récits qui, jour après jour, heure après heure et quelquefois dans la même heure, tentent d'accréditer des versions totalement incompatibles.

L'espace où peuvent s'inscrire ces récits est d'autant plus vaste que tous les témoins sont à priori suspects. Suspects, parce que, simples surveillants, premiers surveillants ou surveillants chefs ils ont, à un moment ou à un autre, participé au transfert.

Suspects, parce que, si les récits délirent, les témoignages concordent (à première vue au moins). Suspects, parce qu'un garçon de vingt ans, mesurant 1 m 85 et de constitution *athlétique*, en parfaite santé, est mort brusquement dans des mains qui toutes se disent innocentes, tellement innocentes qu'on en vient à se demander si Mirval est bien mort, si tout n'est pas un mauvais rêve.

Un seul témoin n'est pas suspect : Huguet. Détenu comme Mirval au Centre des Jeunes, passé lui aussi au prétoire, il était, lui aussi, du voyage pour le mitard. Il a dit ce qu'il a vu et entendu. Or, lorsqu'on est détenu ou ancien détenu, on ne témoigne jamais sans risque contre des gardiens. Son récit, dont j'ai eu connaissance, me paraît suffisant. C'est donc volontairement (bien qu'ayant retrouvé son adresse) que je ne suis pas allé lui poser de questions. D'abord, j'ai la certitude (je peux dire la preuve) qu'il a dit ce qu'il savait. Je pense ensuite qu'il n'est pas besoin de le signaler davantage à l'attention de l'administration pénitentiaire.

Le fonctionnement de la justice dans l'affaire Mirval est une aventure si extraordinaire, si totalement étrangère à la recherche de la vérité sur les causes de la mort, qu'il faut absolument l'étudier isolément.

Car, si l'instruction ne nous apprend rien sur cette mort, elle nous renseigne par contre, prodigieusement, sur le mécanisme de l'instruction et sur ceux qui l'ont menée.

Enchaînement subtil d'initiatives et de replis, de décisions et d'esquives, l'instruction, dans cette affaire est menée avec une courtoisie distante et froide, mise au service d'une continuelle inventivité, qui, jamais, ne sera prise en défaut.

Essayons maintenant, avec les points d'incertitude qui demeurent et risquent de demeurer toujours, de comprendre où, à quel moment et de quoi Patrick Mirval a pu mourir le 22 février 1974. Il serait imprudent d'affirmer que ce récit-là est le vrai. Je le tiens pour très probable et n'attends d'ailleurs qu'une chose : être démenti. Car, pour démentir, il faudrait parler. Seuls, peuvent parler les acteurs et spectateurs de cette mort. Tous, jusqu'à présent, se sont tus : leurs discours vides, stéréotypés, répétitifs, leurs témoignages roublards, naïfs et concertés ont valeur de silence.

J'allais écrire : d'aveu.

A 9 h 15, le vendredi 22 février 1974, Patrick Mirval, inculpé détenu à Fleury-Mérogis, comparaît donc, au prétoire du Centre des Jeunes Détenus, devant M. Robert Rousseau, qui en est le directeur.

Motif de cette comparution : insolences et menaces envers un gardien. Il est condamné à quatre jours de mitard. La peine est immédiatement exécutoire. Le voici conduit, avec son codétenu, Pascal Huguet, vers le fourgon qui doit le mener à la Maison d'Arrêt des hommes, où se trouve le quartier disciplinaire. (L'intérieur de ce fourgon ressemble aux cars de police qui circulent dans Paris : ouverture à l'arrière, deux bancs de bois en vis-à-vis. Entre ces bancs, un espace vide.)

Mirval, que l'aumônier Leclère a vu, calme, à la sortie du prétoire, refuse, semble-t-il, de monter dans le véhicule. On lui entrave les mains, sur le devant du corps, avec deux bracelets de fer reliés par une chaîne assez longue pour laisser à ses bras (et à ses poings) une relative autonomie.

L'escorte comprend le surveillant chef Raymond Senoist, les premiers surveillants Danet et Houthors, le surveillant Sanchez et le surveillant stagiaire Pascal. Huguet est assis, au fond du fourgon, sur la banquette gauche, tout contre la cabine du conducteur.

Après une brève discussion, Patrick Mirval se laisse convaincre et monte à son tour. Mais, pour plus de sécurité, et afin de prévenir une rébellion dans le véhicule, le premier surveillant Danet maintient étroitement Mirval. Du bras droit, il exerce une forte pression sur son cou, tandis qu'il lui enfonce un genou dans le dos.

A la reconstitution, quand celle-ci aura enfin lieu, le 20 mai 1975, soit quinze mois après les faits, Danet montrera sur un figurant par quel procédé, aussi plein de délicatesse que d'invraisemblance, il a passé le bras devant Mirval, assis à même le plancher du fourgon, et maintenu une pression sur sa poitrine, au moyen de son poing. A l'en croire, pas la moindre prise au cou.

Personne évidemment ne prendra cette version au sérieux, pas plus le médecin que les avocats. Mais apparemment elle n'a pas intrigué le juge. Il s'en satisfait. Danet et Bouthors n'ont pas voulu délibérément supprimer Mirval. Cela pour moi est clair. Ils ont voulu le punir. Le punir d'être noir. D'avoir vingt ans. Le punir, peut-être, d'avoir été puni. Et Mirval en est mort.

Appel signé par 95 prisonniers de la MC de Clairvaux

M. le président

Nos camarades détenus à Clairvaux sont déférés ce jour devant votre juridiction, pour y répondre du délit de "coups et blessures".
Notre manifeste, élaboré, discuté et approuvé par une très grande majorité de détenus de deux bâtiments A et B de Clairvaux, a pour but de vous expliquer quelle fut l'atmosphère ayant engendré ce mouvement.
Sachez bien que Clairvaux est une centrale où les détenus doivent quotidiennement supporter leurs cellules durant vingt heures consécutives, avec tout ce qui peut résulter de cet enfermement pour des hommes subissant déjà de très lourdes peines.
Nous voulons également attirer votre attention, pour qu'au travers de ce procès, soit dit à l'ensemble de la communauté française, qu'en cette année du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'Homme, il est aisé de critiquer les pays ne les respectant pas, alors que dans le pays-phare, bien à l'abri derrière les murs, on continue de passer à tabac les détenus.
Pour un animal maltraité, on condamne de nos jours et c'est très bien, mais les détenus à moins que nous nous trompions, n'ont-ils pas les mêmes droits que ces animaux ? Il semble que ce ne soit pas le cas à Clairvaux.
A la suite de l'agression d'un surveillant, il y a eu intervention des gardes mobiles, et ce, sans grande violence. Par contre, il y a bel et bien eu une "haie d'honneur" de notre charmant personnel, "haie d'honneur" à laquelle le surveillant agressé et décrit par l'administration pénitentiaire comme mourant, n'a pas hésité, malgré la gravité de ses blessures, à prendre une part ô combien active !
Les détenus qui vous sont présentés, ainsi qu'une bonne trentaine d'autres restés en cour pour les soutenir ont été massacrés, victimes de véritables bastonnades.
Nous ne fabulons pas. Il suffit de se reporter aux nombreux communiqués de la presse, et au silence gêné du ministère qui a néanmoins admis qu'il y avait eu débordement.
Nous n'attendons aucun miracle de votre part, nous voulons simplement que la vérité soit dite aux gens !
Et par cette lettre, nous vous déclarons qu'en soutien à nos camarades torturés, nous refuserons le jour du procès de prendre la nourriture servie par ceux-là même qui les ont torturés !
Suivent les noms et numéros d'écrou des détenus solidaires de nos camarades, qui vous sont présentés à ce jour.

Clairvaux, le 24 septembre 1989.

Six années d'isolement et de tourisme pénitentiaire

Témoignage d'un détenu sur les conflits qui ont précédé la mutinerie.

1995-2001 : après six années d'isolement, de tourisme pénitentiaire… après avoir enduré, supporté bon nombre de QI (quartiers d'isolement) de l'hexagone, me voici encore de retour au QI de la MA (Maison d'Arrêt) de Fresnes ; Fresnes, plaque tournante, carrefour, passage obligé pour tout(e) détenu(e) en partance vers les maisons centrales ou centres de détention du pays. Je suis affecté à la maison centrale de Clairvaux. Clairvaux la vilaine, celle qui rime avec caveau, avec tombeau, avec pas d'pot ! Centrale de bien funeste réputation. Chaque détenu a vu ou entendu ce qu'il s'en raconte à voix basse, histoires sordides et toujours sanglantes de cette ancienne abbaye du XIe siècle. Histoires inscrites, gravées, imprégnées de la souffrance des hommes, de leur misère, de leur chair, de leurs âmes. La pénitentiaire dit ne pas cacher que Clairvaux est la punition ! Y sont dirigés toutes les fortes têtes, tous les contestataires, tous les réfractaires, tous les rebelles, tous les détenus conscients. Bon nombre sont DPS (Détenu Particulièrement Signalé) pour évasion ou tentative, pour des actes de résistance au système, non-acceptation, revendication, mutinerie ou autres. Des quantités de peines ingérables. Prisonniers politiques. Bon nombre de détenus psychiatriques également, dangereux pour eux-mêmes autant que pour la collectivité. En 2001, à Clairvaux, sur deux cents détenus, il fallait compter quatre-vingts perpétuités et autant de peines de vingt, vingt-cinq, trente ans, le tout mélangé à des fins de peines !



Un matin à l'aube, ils sont venus me chercher ! Un max d'uniformes bleus… J'ai quitté le QI pour longer les couloirs de la détention silencieux et vides à ces heures matinales où la prison est encore assoupie. J'ai emprunté le couloir central, son parquet aux lattes cirées, glissantes d'un bout de l'année à l'autre… vitrine de cette prison ! Je suis conduit à la fouille avec mon maigre baluchon. Les cartons avec le reste de mes effets ont été faits la veille ; ils sont déjà dans le car de transfert. Dans cette salle d'attente, je retrouve plusieurs vieilles connaissances. Un codétenu du QI que je n'avais jamais vu ni croisé physiquement alors que nous étions voisins de cellule depuis plusieurs mois… est aussi du voyage. Les surveillants nerveux arrivent en nombre. Nous sommes menottés, entravés, attachés par deux. Nous attendons en rangs silencieux. A l'aboiement d'un surveillant, le cortège s'ébranle. Les chaînes à nos chevilles martèlent le plancher de bois ciré dans un vacarme fracassant. Nous prenons place dans le car. Il est confortable et presque luxueux ; ça nous change des bétaillères, ces camions cellulaires où tu respires difficilement, sans fenêtres ni ouvertures. Les surveillants s'installent à l'arrière et dans la travée. Nous sommes séparés du chauffeur par une vitre de sécurité et une rangée de barreaux. Les vitres latérales, condamnées, sont elles aussi protégées par des barreaux. Nous sommes escortés par deux véhicules de gendarmerie. Toutes sirènes hurlantes, nous quittons l'enceinte de la prison. Nous restons tous collés aux vitres afin d'imprimer, enregistrer, graver un maximum de détails de cet autre côté ! Autre vie… images presque déjà oubliées, diluées…

Quelques heures plus tard, nous sortons de l'autoroute. C'est la France profonde et rurale. Nous longeons un interminable mur d'enceinte, puis nous arrivons dans une cour pavée bordée d'arcades en pierre de taille. Nous sommes à l'ancienne abbaye de Clairvaux. Le car s'arrête devant une grande porte à battants surmontée d'un mirador imposant. La porte s'ouvre sur une cour d'honneur que nous traversons pour

piler à nouveau devant une énorme porte métallique que surplombe un mirador encore plus gigantesque. La porte s'ouvre en coulissant. Au ralenti, nous longeons des murs gris, immenses, comme dans un labyrinthe. Enfin le car s'arrête. Nous descendons pour entrer dans une vieille bâtisse en pierre. Ce bâtiment est en-dehors de la détention “normale”. C'est le QI et QD. Les surveillants le nomment “affectueusement” la villa Suchet, du nom d'une famille de surveillants du coin ayant sévi de père en fils sur plusieurs générations dans ce sordide endroit. Matons de la pire espèce, il va sans dire. C'est le seul bâtiment de l'ancienne détention qui soit encore utilisé. *Ancienne détention aujourd'hui classée aux monuments historiques*. Le rez-de-chaussée est occupé par les cellules de cachot, une vingtaine ; le premier étage par le même nombre de cellules d'isolement. Les surveillants affectés à ce bâtiment sont tous volontaires. *No comment.* Le prétoire (“tribunal interne”) siège dans cette unité. Les avocats du barreau de Troyes désignés d'office pour assister les détenus lors des commissions de discipline refusent de se déplacer à la centrale ! J'ai personnellement assigné l'ordre du barreau de cette ville.

Nous intégrons les cellules du premier étage. Le jour même, nous rencontrons les membres de la direction qui nous font l'article sur le fonctionnement de la taule. Les menaces implicites quant aux manquements et aux entorses au règlement sont de mise – et la sous-directrice de nous annoncer clairement qu'elle “protège” ses surveillants ! On ne peut plus clair ! L'après-midi même, nous intégrons la détention. Celle-ci est structurée en deux bâtiments face-à-face séparés par un terrain de sport. Deux minuscules cours de promenade, une par bâtiment. L'espace octroyé aux détenus est excessivement limité alors que le site de cette ancienne abbaye est immense. Les détenus des deux bâtiments ne sont jamais mis en contact direct, ceci afin d'éviter tout regroupement. Chaque unité comporte une centaine de détenus. Avec une salle de musculation pour les deux bâtiments, ping-pong, boxe et court de tennis sont les seules activités accessibles. Nous avons bataillé plusieurs mois avec la direction de l'établissement pour que des enseignants extérieurs puissent avoir accès à la détention. Seul le travail à la chaîne, sous-payé, abrutissant, aliénant est encouragé, valorisé, reconnu par le personnel d'encadrement. La journée continue, la consommation, les D.V.D. de cul, les catalogues de V.P.C., l'alcool frelaté, le haschich… Tout cela toléré, encouragé, sollicité, récompensé. Encore plus perfide, la direction connaît les dealers. Elle laisse faire tant qu'elle “contrôle” ! Ce sont des échanges de bons procédés ! Dans ce climat délétère, de haine, suspicion, jalousie, intrigue… au contact de tous ces psychopathes dangereux… autant côté détenus que personnel pénitentiaire… pas toujours aisé de savoir garder lucidité et sang-froid… dès lors qu'il faut sauver sa peau !

Le mouvement que nous avons organisé en réaction à la énième provocation d'une direction incompétente et donc dangereuse s'est articulé comme suit : la famille d'un codétenu étant arrivée quelques minutes en retard à l'occasion d'un parloir s'est vu refuser la visite ! Est-il utile de préciser que ce détenu était d'origine maghrébine ? Spontanément, nous avons bloqué le couloir central à une dizaine de détenus et nous avons demandé à voir la direction. La sous-directrice s'est déplacée “furieuse” en nous intimant l'ordre de réintégrer nos cellules, soulignant qu'elle ne souhaitait s'entretenir qu'avec “l'intéressé” ! Nous lui avons rappelé “calmement” que nous étions tous concernés – et elle de m'interpeller nommément… en me demandant ce que je faisais là, alors que je postulais à une demande de libération conditionnelle !

Horaires des parloirs de la maison centrale de Clairvaux : deux simples mesures et le problème est réglé.

Les nouvelles mesures concernant les horaires de parloir de Clairvaux prises le 11 octobre 2002 par le directeur R. Danet, ne règlent pas le problème des familles qui, pour des raisons essentiellement liées à l’éloignement et aux longues distances qu’elles sont amenées à parcourir arriveraient en retard. En effet, le directeur a précisé sur sa note de service que les retards ne seront pas admis au parloir. Cette mesure revient à interdire toute possibilité de parloir à la famille qui aurait le moindre retard car le système actuel ne prévoit qu’un seul parloir avec une seule heure d'entrée. Déjà plusieurs familles ont été refoulées à la porte de la centrale ces dernières semaines alors qu’elles venaient de parcourir des centaines de kilomètres. Et ces nouvelles mesures ne règlent en rien ce grave problème. D’autres familles risquent d’être encore refoulées.

De plus les aménagements apportées par ces nouvelles mesures ne règlent que partiellement le problème des familles qui désirent quitter le parloir avant la fin puisque les détenus présents au parloir sont obligés d’interrompre leur visite, de sortir du parloir, de réintégrer le SAS intérieur pour permettre à la famille qui désire sortir à la coupure de la mi-parloir de le faire. Pour régler ces deux problèmes, il suffirait d’envisager deux légères modifications aux nouvelles dispositions prises par le directeur :

– permettre aux familles qui arrivent en retard d’intégrer le parloir lors de la coupure de 16 h 15 prévue pour les visites de l’après-midi, ou de 10 h 15 pour celles du matin.

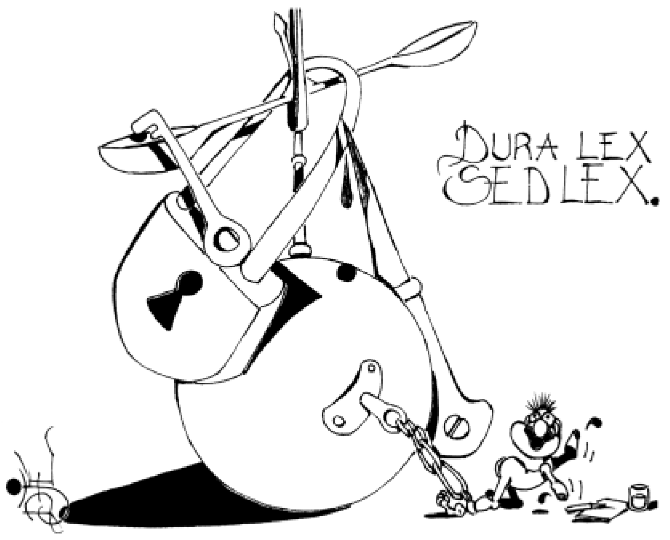
– aménager un SAS à la porte extérieure du parloir pour ne pas obliger les détenus à interrompre leur visite et en attendant utiliser le second parloir pour les familles qui désirent sortir à la coupure de la mi-parloir et pour celles qui arrivent en retard.

Ces deux mesures sont facilement envisageables et peuvent être mises en place immédiatement. Elles sont d’autant plus envisageables qu’elles sont déjà en place dans le CD qui se trouve à l’intérieur de la même enceinte que la centrale. Et elles sont d’autant plus urgentes que nos familles risquent à tout moment d’être refoulées pour le moindre retard. Ce qui est inacceptable et ne se produit dans aucune autre prison.»

PÉTITION SIGNÉE PAR 80 PRISONNIERS, OCTOBRE 2002

Le codétenu est allé s'entretenir avec elle. Nous avons réintégré la cour de promenade. Pour toute réponse, approche d'un dialogue constructif… nous fûmes informés d'une prochaine note de service. Et nous de convenir d'une riposte, d'un axe de lutte. La note de service imprimée en toute urgence nous fut remise le lendemain midi. Elle stipulait que désormais, toute personne arrivant après l'heure d'entrée des parloirs se

verrait refouler ; de même, la sortie intermédiaire pendant le déroulement du parloir était supprimée. Cette sortie intermédiaire était organisée pour que les familles n'ayant pas de véhicule personnel puissent emprunter une navette de bus pour retourner à la gare ; or cette dernière navette passait pendant les heures de parloir… l'endroit étant très mal desservi, isolé, excentré. Dont acte ! Nous devions nous concerter, nous réunir afin de nous mettre d'accord quant au mode d'action à mener. Ce ne fut pas aisé. Il fallut argumenter, jongler avec nombre de susceptibilités, d'oppositions, de luttes intestines, de pouvoirs… Impliquer tous les détenus, les bannis, les parias, les indigents… Créer un rapport de force intelligent tout en contenant la situation, sans perdre de vue nos revendications. Très vite, la direction eut vent de la révolte, de son grondement ! Le directeur *himself* fit appeler quatre détenus : deux camarades basques, et deux de ses “moutons”, deux félons à la solde de la pénitentiaire ! Je “m'invitai” de force dans le bureau du directeur qui se mit aussitôt à me rabrouer en arguant qu'il ne voulait pas de représentant syndical dans son bureau ! Je dus lui préciser que je n'étais pas représentant que de moi-même mais porte-parole de mes codétenus, désigné par eux. Je ne sortis pas du bureau. Nous avons écouté ce qu'il avait à dire. Rien d'autre qu'un résumé de la note de service technique. De pseudo-questions de sécurité lui interdisaient toute sortie des familles pendant le déroulement des parloirs… et du même coup de laisser entrer celles arrivées en retard à l'occasion de cette rotation comme nous le demandions. Il nous mettait en garde tout en nous rappelant avec force qu'il ne reviendrait jamais sur cette décision, qu'elle était définitive… Avant la fin de ses argumentations, j'invitai tout le monde à quitter le bureau.



L'après-midi, nous avions convenu de nous rendre en grand nombre dans la salle de musculation ; après les ateliers, de façon à impliquer le plus d'entre nous. Plus de quatre-vingts détenus, sur les cent du bâtiment, étaient là ; les surveillants n'avaient jamais vu ça à Clairvaux… depuis longtemps ! Nous avons fait nos propositions de lutte et donné la parole à chacun avant de trancher en faveur d'une forme de lutte par un vote majoritaire.

Nous avons donc décidé d'un refus des plateaux-repas pendant trois jours. Ce n'est en effet qu'au troisième jour d'un mouvement collectif pacifique que le chef d'établissement doit en informer sa hiérarchie, ce qui veut dire pour lui : “rendre des comptes”, s'expliquer, se justifier ! Nous avions convenu de nous réunir trois jours plus tard afin de faire le point quant à la poursuite, voire l'intensification du mouvement. Un refus de cantine, de T.V., de frigo, de travail étaient envisagés, sans jamais exclure d'autres actions beaucoup plus radicales. Les gars ont tenu les trois jours, nous nous sommes organisés pour passer de la bouffe à ceux qui n’en avaient pas. Les gars communiquaient enfin, nous retrouvions du lien, du sens. Le troisième jour, alors que nous étions à nouveau réunis dans la promenade, le directeur nous fit appeler, mes deux camarades basques et moi. Les deux moutons étaient devenus trop voyants… plus d'aucune utilité !

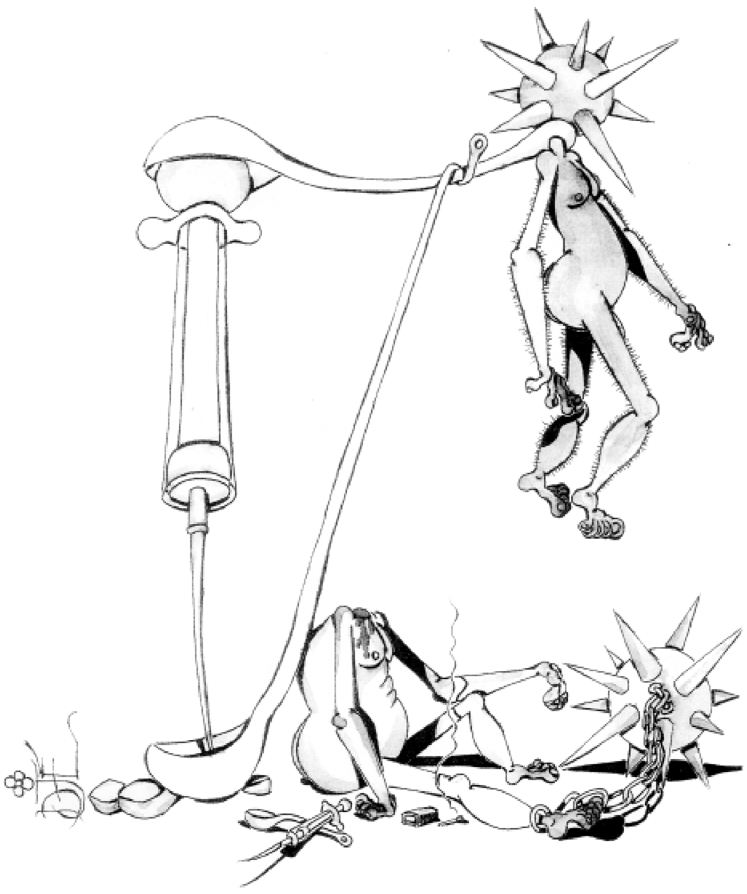
De suite, et sur un tout autre ton, il devait nous informer qu'il avait révisé sa position… Qu'il avait pris en compte nos doléances et que tout bien considéré elles étaient légitimes… Aussi les familles retardataires pouvaient-elles à nouveau entrer à l'occasion de la rotation des sorties intermédiaires. Compte tenu de l'éloignement, de l'isolement de la centrale, des impondérables du voyage, du coût des transports, des liens familiaux à préserver… il se devait de réviser sa position… il était homme de compromis et de parole ! Il nous informait de la présence des C.R.S. dans les murs, au cas où nous déciderions de bloquer la promenade. Nous lui avons répondu que ça ne dépendait pas de nous, que nous allions en informer nos codétenus et qu'il serait tenu au courant ! Que la décision se devait d'être collective ! Ce que nous fîmes. La victoire était douce, goûteuse, savoureuse… de courte durée pour moi.

Quelques jours plus tard, j'étais kidnappé à l'aube, saucissonné, ligoté, balluchonné, enchaîné par une escouade de matons harnachés, casqués, masqués… Jeté à poil dans un camion, ramené sous bonne escorte dans un QI d'une MA de la région parisienne ! La raison invoquée pour ce transfert disciplinaire : “tentative d'évasion avec arme” ! - alors que je sortais en libération conditionnelle un an plus tard !

Quelques jours plus tard, le bâtiment A explosait ! Quelques semaines plus tard, ce fut le bâtiment B… Des matons en stage molestés, les ateliers incendiés, des millions d'euros de dégâts… aux dépens des contribuables… des années de prison distribuées aux pseudo-meneurs… tout le personnel de direction est toujours en place…
À suivre…

État des lieux d'une centrale paranoïaquement sécuritaire

Le bateau ivre du cycliste !



La politique pénale interne menée par la direction du centre pénitentiaire

La règle générale ici est le rapport de force ; toute tentative de discussion sur un quelconque sujet relatif à un meilleur fonctionnement interne de l'établissement est considéré comme une menace, presque une agression, et dans tous les cas comme un crime de lèse-majesté à l'encontre de cette direction aux pratiques totalitaires et aussi quelque peu moyenâgeuses.
Dans le meilleur des cas, l'affaire se termine par de vagues promesses, rarement suivies d'effets ; par exemple, la demande faite en 2003 au sujet de l'aménagement à chacun des étages du bâtiment d'un local qui servirait à faire la cuisine – précisons que l'aménagement en question se résumait à équiper une cellule vide (il y en a) avec une table, un four à micro-ondes, une plaque chauffante et éventuellement une hotte aspirante : cette promesse nous avait été faite par le technocrate de service, le sous-directeur, qui nous avait dit pouvoir “budgétiser” cette affaire pour l'année 2004… Il se trouve que 2004 commence à battre de l'aile – le dernier trimestre est très largement entamé – et comme sœur Anne, malgré notre attention soutenue, nous ne voyons toujours rien venir, ni en actes, ni même plus en paroles.

Les soins et la santé

Les médias nous ont depuis quelques années familiarisé avec la notion de médecine à deux vitesses, mais ici la deuxième vitesse est sûrement bien audessous de celle admise dans les centres de soins publics et dans le reste de la société.
Les médecins généralistes d'ici, ces “O.S.” de la santé, viennent nous distribuer abondamment aspirines et autres placebos… peu coûteux, sensés guérir l'ensemble des maladies courantes – de ce côté, ils font ce qu'ils peuvent avec les maigres moyens dont ils disposent.
Là où ça commence à devenir inquiétant, c'est dès que l'on aborde les soins spécialisés comme ceux liés aux dents ; ces soins étaient jusqu'à une date récente assurés – très médiocrement, il faut le souligner – par une demi-solde syrienne franchement incapable, à l'hygiène douteuse, dont on peut se demander où elle avait pu obtenir son diplôme ? Cette représentante de la médecine au rabais a abandonné son poste sans autre forme d'explication ; elle est partie !
L'agréable surprise de la disparition de cette arracheuse de dents n'a pas pour autant guéri les rages dentaires ni les caries plus ordinaires. Il nous aura fallu attendre près de trois mois (trois mois sans le moindre soin, si ce n'est la distribution comptée de quelques cachets antidouleur) avant qu'un autre dentiste ne vienne officier à nouveau au C.P. Je vous laisse imaginer quelles ont été les souffrances endurées par ceux d'entre nous qui nécessitaient des thérapies dentaires importantes, et quelles ont été les conséquences du brusque arrêt des soins pendant une durée de trois mois pour les personnes dont les traitements étaient en cours juste avant le départ de la dentiste précédente.
Autre spécialité en souffrance, les soins de kinésithérapie et rhumatologiques. Ils sont assurés par un médecin venant de l'hôpital public de Troyes, il n'y a rien à dire sur la qualité de ses compétences, le seul problème étant, le cycle de ses visites, une fois tous les deux mois, ce qui a pour conséquence un engorgement des listes de ces patients, à tel point qu'il est quasiment impossible de voir ce médecin à chacune de ses consultations. Avec un peu de chance, on peut espérer le voir une visite sur deux. Inutile d'expliquer quelles peuvent être les souffrances à endurer pour tous ceux qui ont des problèmes chroniques de mal de dos ou de maux articulaires, et qui ne sont pas considérés comme étant prioritaires pour bénéficier des soins, les priorités étant réservées aux cas traumatologiques. A l'heure actuelle aucune solution ne semble se dégager de ce côté-là.
Pour les autres types de soins encore plus particuliers tels que la dermatologie, l'ophtalmologie, la radiologie… la venue de spécialistes en ces domaines est tellement rare que l'on peut la qualifier d'inexistante, ce qui ne va pas sans

poser de graves conséquences pour notre santé. Là aussi aucune solution ne semble pouvoir ou vouloir être trouvée.

Les parloirs familles

Voilà un sujet plus que sensible, concernant non seulement les détenus mais plus encore les familles, nos familles, qui pour certaines viennent de très loin, parfois de l'étranger, et qui ont été en but aux excès de zèle des agents d'une direction tatillonne qui pense peut-être que de faire subir des tracasseries et des humiliations à nos familles est de nature à nous rendre meilleurs ou pires !

En fin 2002, début 2003, la direction locale avait institué une mesure qui consistait à renvoyer purement et simplement les familles des détenus qui arrivaient au parloir avec quelques minutes de retard. Et cela, même dans le cas ou les familles venaient à la prison avec la "navette agréée" qui permet aux personnes arrivant par le train et descendant à la gare de Bar-sur-Aube, de se rendre directement au C.P.

Beaucoup de détenus ont été amenés à penser que la navette prenait exprès du retard pour les priver de la visite de leurs proches.

Nous avons dû faire une grève de la faim de trois jours qui a été très largement suivie, y compris par ceux d'entre nous qui n'avaient pas de visite, c'est dire si le sujet était sensible et mobilisateur.

Vu l'ampleur du mouvement, la direction est revenue sur sa mesure restrictive mise en place pour des considérations sécuritaires, et a instauré deux tours de parloirs, de sorte que les familles arrivant en retard pour une quelconque raison y compris celles dont la direction est totalement responsable (à savoir les retards occasionnés par la "navette officielle") puissent rentrer dans l'établissement.

Un autre point sensible concernant les parloirs est la vétusté et la saleté des locaux, ce qui dénote un manque de respect total de cette direction et plus largement de cette administration à l'endroit des familles des détenus – nos familles sont considérées comme étant des familles de détenus et non des familles de citoyens à part entière.

Aux dernières nouvelles, la direction ne souhaite pas entamer de travaux dans l'immédiat : « Je n'ai plus de sous ! » *dixit* le directeur, ce qui peut se comprendre vu l'ampleur des travaux sécuritaires, barbelés, grilles électrifiées, sas, etc. Néanmoins, il a été fait état de "grands projets" pour un avenir indéfini. Lesquels ? Et quand ?

Il faut souligner qu'outre la vétusté et la saleté dont il a été fait état plus haut, les parloirs manquent cruellement d'intimité ; pendant un certain temps, il était possible de manière officieuse d'amener un rideau fait maison pour suppléer à cette carence.

Tout le monde se satisfaisait vaille que vaille de cet arrangement jusqu'au jour où la direction, invoquant encore une fois un problème sécuritaire, a brutalement interdit l'utilisation de tels rideaux sous peine de sanctions disciplinaires. Si l'on précise que cette mesure restrictive fut prise juste après les événements d'Avril 2003 ("incendie volontaire du C.P."), il est facile de comprendre qu'en réalité il s'agissait d'une mesure de rétorsion déguisée.

Après quelques semaines de palabres et quelques manifestations d'humeur, la direction a proposé un arrangement intermédiaire qui consistait à autoriser nos familles à amener des chiffons et autres tissus divers pour suppléer aux rideaux qui, eux, sous leur ancienne forme, demeuraient interdits. Cet arrangement boiteux ne dispense pas nos familles des sarcasmes et des réflexions déplacées de certains membres du personnel ; il est vrai que la finesse d'esprit n'est pas ici une qualité prédominante chez le personnel pénitentiaire, et ce à tous les échelons de la hiérarchie.

Les activités (que l'on peut qualifier d'inactivités organisées…)

S'il est un domaine où l'on peut parler de parent pauvre, c'est bien celui-là. Les activités organisées comme par exemple celles touchant aux arts (peinture, musique, sculpture et autres), activités pratiquées partout ailleurs, sont pire qu'inexistantes : elles ont été volontairement sabordées par l'application tatillonne d'un règlement détourné de sa fonction première, ce qui a eu pour conséquence de décourager les bonnes volontés venant de l'extérieur (bonnes volontés qui ne sont pas légion dans cette région toujours marquée par la triste affaire "Buffet Bontemps" des années 70 – des bonnes volontés qui mériteraient encouragements et facilités de la part de la direction et des pouvoirs publics locaux pour venir œuvrer dans l'établissement).



Deux cas d'espèce illustrent bien la mauvaise volonté dont la direction fait preuve à ce sujet. Ils concernent l'enseignement des langues, l'espagnol et l'anglais. Pour faciliter le fonctionnement de ces deux activités que l'on peut qualifier de pédagogiques, la direction a commencé par pondre une note de service délirante limitant l'accès de chacune de ces activités à un maximum de cinq détenus.

Comme il se trouvait que nous étions une bonne dizaine à vouloir suivre sérieusement ces enseignements, nous avons dû organiser un boycott de ces activités, c'est-à-dire que nous avons dû

nous priver nous-même de quelque chose de positif pour tenter de faire revenir la direction sur sa décision par ce biais.
Après deux mois d'autoprivation, la direction est revenue à une application plus acceptable de son règlement en la matière en autorisant un maximum de dix détenus par activité pédagogique.
Malgré ce revirement, le fonctionnement harmonieux de ces activités ne s'est pas restauré comme auparavant et a purement et simplement fini par capoter.
Malheureusement, il faut bien le reconnaître, tous les enseignants venant ici ne sont pas à loger à la même enseigne. Il en est un, prétendument prof d'anglais, qui s'était très bien accommodé de notre boycott ; son seul titre de gloire au cours des années passées au centre pénitentiaire est d'avoir dégoûté des classes entières d'élèves d'apprendre l'anglais. Après enquête menée par des proches à nous dans le milieu des enseignants, il s'est avéré que ce professeur mal noté était bien connu pour ses pratiques pédagogiques “légères” là où il a sévi !

Le commerce très lucratif de la “cantine”

Concernant les achats extérieurs divers : la plus grande opacité préside à ce fonctionnement ; par exemple, deux détenus achetant le même produit le même jour : par on ne sait quelle alchimie, les deux lascars paient des prix différents ! Différents, mais toujours très au-dessus de ceux pratiqués dans le commerce classique dont nous avons une idée précise par la lecture des publicités éditées par les grandes surfaces… On pourrait en conclure que les prix sont “à la tête du client”, qui sait ?
Concernant les achats de matériel informatique : là c'est carrément la foire d'empoigne ! Non seulement les principes de la concurrence ne sont pas respectés bien que la direction prétende le contraire, mais de plus le matériel qui nous est vendu au prix fort est la plupart du temps défectueux (environ deux produits sur trois) ; de là à conclure qu'il existe un arrangement occulte entre le service des achats de matériel informatique et le ou les fournisseurs prétendument agréés pour que ces derniers se débarrassent de leurs produits défectueux avec l'assentiment des responsables locaux du service des achats de ce matériel, il n'y a qu'un pas qu'il est difficile de ne pas franchir !
Informée des pratiques douteuses de son service d'achat de matériel informatique il y a plus d'un an déjà, la direction n'a rien voulu entendre ni rien voulu changer ; elle a en outre menacé par écrit les auteurs des réclamations de poursuites pénales pour diffamation, et, en prime, de sanctions disciplinaires internes.
Nous attendons toujours que la première de ces deux menaces soit suivie d'effets, ce serait une bonne chose que d'être cité(e) à comparaître devant un tribunal quelconque pour faits de diffamation ; cela nous offrirait une tribune qui permettrait de porter au grand jour les magouilles qui ont cours dans le domaine des achats de matériel informatique. C'est sûrement pour cela que les menaces de la direction à ce sujet sont restées au stade de menaces.
Pour ce qui est du deuxième type de menaces, c'est beaucoup plus sérieux puisque là, tout est à la discrétion de la direction locale dont on connaît les méthodes peu catholiques où l'arbitraire le plus absolu est la règle générale. Ce sont donc des menaces à ne pas prendre à la légère : la rancune des responsables locaux est tenace.
De notre côté, plusieurs actions devant le tribunal de Bar-sur-Aube sont en cours à l'initiative de détenus victimes de ces magouilles.

Les services sociaux

Indigence, incompétence et lâcheté sont les trois mamelles du service socio-éducatif du centre pénitentiaire.
Indigence des moyens en personnel, en locaux, en ressources… Un seul “travailleur social”, pompeusement affublé du titre de “conseiller d'insertion et de probation” par bâtiment, précisons que ce chiffre est purement théorique, il reflète seulement le nombre de personnes titularisées, non le personnel effectivement disponible à son poste ; en outre, ce chiffre ne tient pas compte des jours de congés, de maladie, de récupération, de formation, etc. dont bénéficie largement le personnel de ce service.
Dans la pratique, il faut de très sérieuses raisons et une énorme dose de détermination pour s'adresser au “social” du centre pénitentiaire.
Incompétence des travailleurs sociaux devant les problèmes qu'ils ont à résoudre : le dernier exemple en la matière concerne la nouvelle – et très opaque – directive ministérielle autorisant des saisies record sur les subsides reçus ou gagnés par les détenus. Il a été impossible d'obtenir le moindre éclaircissement à ce sujet de la part des membres du personnel socio-éducatif, ils ont sans la moindre honte avoué leur ignorance en la matière ; les quelques éclaircissements que nous avons réussi à obtenir sont venus, une fois n'est pas coutume, de la direction de l'établissement elle-même.
Lâcheté dans le traitement et le suivi des quelques rares dossiers de demande de permission, ou plus rarement de demandes de libérations conditionnelles.
Durant un entretien avec un conseiller d'insertion et de probation, un détenu qui présentait un dossier de conditionnelle s'est vu dire par ce travailleur social : « Je n'irai pas à la commission présenter votre dossier, la juge d'application des peines ne veut rien entendre, elle ne nous écoutera même pas (*sic*) ! » Donc par lâcheté cette personne qui occupe le poste de conseiller d'insertion et de probation refuse carrément de faire ce pourquoi elle est payée – et puis peut-être que de s'opposer à la JAP ou aux représentants des autorités locales n'est pas de nature à faciliter les demandes de mutations pour des cieux plus cléments. Lâcheté et carriérisme, voilà la règle !

L'application des peines, la JAP

Après avoir abordé les carences du service socio-éducatif, le manque de courage et de convictions de son personnel, il est important de décrire la personnalité de la JAP du centre pénitentiaire de Clairvaux à laquelle ils doivent faire face !
Cette magistrate, fraîchement émoulue, de l'école de la magistrature a une vision très particulière de sa fonction. Depuis qu'elle est arrivée ici, il y a un an environ, l'obtention de permissions de sortie pour quelque motif que ce soit – y compris les deuils familiaux – et les libérations conditionnelles sont tombées à un niveau que l'on peut qualifier d'inexistant.
Plus grave, l'obtention des remises de peines légales dont les détenus peuvent et doivent bénéficier est maintenant assujettie par cette magistrate au paie-

ment “volontaire” des parties civiles, amendes et frais de justice. Le chantage au paiement est devenu la règle générale : l’absence de versements volontaires entraîne automatiquement le refus ou quasi de remises de peine. Pour ce qui est des demandes de libération conditionnelle, il faut payer, jusqu'au dernier sou du pécule libérable, et cela sans avoir pour autant la moindre garantie d'obtenir une réponse favorable.
Plus inquiétant que le mépris affiché par cette magistrate à notre égard : le côté inquisitorial frisant le voyeurisme pervers dont elle fait montre par ses questions durant les entretiens qu'elle a avec les détenus qui viennent la voir pour demander à bénéficier d'un des aménagements de peine prévus par la loi. Elle est même allée jusqu'à demander à un détenu combien de fois par jour il se masturbait ! Précisons que ce détenu n'est pas incarcéré pour une affaire de mœurs et qu'il ne peut être soupçonné de mentir à ce sujet.
Les anciens de Clairvaux qui ont connu d'autres juges d'application des peines sont tous unanimes à reconnaître que nous avons avec cette magistrate touché le fond du panier ; en outre, chaque fois qu'un ou une JAP quitte le centre pénitentiaire de Clairvaux pour être remplacé(e), on constate que la situation empire invariablement ! Ce qui porte à penser que les JAP qui viennent sévir au centre pénitentiaire sont sélectionnés en fonction de leurs conceptions particulièrement restrictives, sécuritaires et liberticides du droit ! Il est bien possible que cette constante dégradation des conditions d'exécution des peines entre dans le cadre d'un processus plus large, mûrement pensé et voulu à un niveau supérieur ; Clairvaux serait en quelque sorte le pilote d'une nouvelle orientation de la politique pénale – ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir.
Dernier point concernant cette magistrate : ça ne la gêne pas le moins du monde d'envoyer au cachot – avec la complicité de la direction locale – et de poursuivre devant les tribunaux des détenus qui ont eu l'outrecuidance de défendre devant elle leurs intérêts avec un peu trop de véhémence à son goût !

Le travail pénal

L'organisation du travail des détenus est sous la houlette d'un service du ministère de la justice, la Régie industrielle des établissements pénitentiaires, la RIEP.
Dans les établissements comme Clairvaux, deux têtes se partagent le fonctionnement et la gestion des ateliers de production ; il s'agit en premier d'un responsable local de la RIEP désigné par le ministère et en second du directeur du centre pénitentiaire lui-même ou d'un de ses sous-directeurs. C'est là que les choses se compliquent, car le responsable des ateliers se trouve sur le territoire du centre pénitentiaire – donc sous le contrôle de la direction locale.
Ce partage des responsabilités s'est rapidement transformé en une confrontation entre deux visions contradictoires de la gestion du travail, l'une privilégiant la finalité du travail – qui est la production, l'autre la gestion au coup par coup des détenus, avec pour corollaire l'arbitraire habituel, au point qu'il est courant de voir que des détenus présents dans l'établissement depuis pas mal de temps et ayant demandé à travailler ne sont pas classés aux ateliers alors que d'autres fraîchement arrivés sont imposés pour d'opaques raisons par la direction locale.

Les cas psychiatriques

Depuis que le traitement pénitentiaire s'est substitué au traitement psychiatrique pour un nombre de plus en plus important de personnes atteintes de maladies mentales et ayant commis des délits divers, les établissements pénitentiaires ont hérité d'une nouvelle catégorie de détenus, les “psychiatriques”.
Clairvaux ne faisant pas exception à la règle, nous avons à côtoyer un nombre sans cesse en augmentation de personnes ayant ce profil, ce qui ne va pas sans poser parfois de sérieux problèmes quand ces détenus ont des poussées de démence.
Malgré le fait que plusieurs incidents graves se soient produits à cause des crises de démence violentes et imprévisibles dont sont atteints ces détenus, la direction du C.P. n'entend rien changer à son mode de gestion de ces personnes et continue à nous les imposer et à les mélanger avec les autres détenus, avec tous les risques que cela peut comporter – risques dont les responsables locaux n'ont cure !

Clairvaux, décembre 2004.
AC, DC



À Madame Martine Viallet, directrice de l'administration pénitentiaire

Clairvaux, le 9 juillet 2001

Madame,

le 26 juin, profitant d'une excursion culturelle à l'abbaye de Clairvaux, vous nous avez fait l'honneur d'une visite au parcours soigneusement balisé, avec en prime le premier concert organisé depuis 10 ans. Je me doute que vous n'avez pu atteindre le poste que vous occupez sans un certain cynisme, et la vue d'un directeur tremblant à la crainte du moindre incident vous est sans doute familière ; vous ne serez donc pas étonnée que l'encadrement se soit félicité de votre écoute et du bon déroulement de la visite. Mais, en tant que détenu, je me refuse à cautionner la comédie qui s'est jouée à l'insu de tous ceux qui auraient pu vous décrire la réalité du centre pénitentiaire.

Bien que Clairvaux ait une infrastructure de base, il semble que tout y soit laissé à l'abandon : locaux disponibles sans usage réel, deux machines à laver familiales et un poste téléphonique par bâtiment, matériel sportif non entretenu (un détenu victime du coup du lapin causé par le sectionnement d'un câble usé se promène avec une minerve). Paradoxalement la réfection des cuisines a eu pour conséquence une dégradation de la qualité des repas servis. Le dysfonctionnement de la prison se situe à tous les niveaux : aucun journal intérieur ; une télé interne à l'abandon, et malgré l'argent prélevé, aucune cassette n'a jamais été louée depuis des années ; un professeur de sport inutile, qui n'a qu'un rôle de surveillant. Clairvaux est la seule prison où (depuis des années) aucune rencontre sportive interbâtiments ou avec le CD n'a été organisée par la direction. Rien ne justifie les 300 francs pris chaque mois sur les salaires des travailleurs, puisque rien n'est fait pour aménager notre situation : pas d'activité, absence de stage ou de quoi que ce soit laissant espérer une réinsertion. Le nombre de tentatives de suicide au début de l'année montre la désespérance qui en découle.

Il existe des écarts parfois scandaleux entre le prix des cantines et ceux de l'extérieur, avec une pesée plus qu'approximative. Le 12/12/2000, un détenu ayant constaté que ses commandes de fruits et légumes ne correspondaient jamais au poids indiqué a exigé une pesée : sur 5 kilos de denrées différentes, les écarts étaient de 80 à 140 grammes : soit un manque d'environ 550 grammes sur 5 kilos. Le gradé présent a eu l'imprudence de reconnaître que deux surveillants étaient dans le collimateur de la direction ; mais, bien sûr, il n'y aura aucune suite. Sachant que le poivron rouge était facturé 30 francs, on peut imaginer combien rapporte plus d'une demi-tonne détournée dans l'année. Clairvaux est la seule prison française où les fruits de saison ne peuvent être achetés qu'en cantine extérieure, ce qui a pour conséquence de mauvaises surprises quant aux prix lors de la livraison. Des plaintes ont été déposées pour des logiciels protégés par la loi mais pourtant recopiés, piratés par les agents lors d'achats faits par les détenus à des commerces extérieurs. Tout est opaque dès qu'il s'agit d'argent : des contrats non respectés (les mêmes télés et frigos depuis des années), une association culturelle dont le détenu ne sait rien, du matériel qui part pour réparation et qui ne revient plus, etc. Bref ! Un État dans l'État qui fait vivre bien au-delà des murs, Clairvaux est une poire juteuse qui mériterait un contrôle autre que celui de la direction régionale.

On vous a fièrement fait visiter les nouvelles salles d'informatique (“d'un coût exorbitant”, aux dires de madame D.), elles sont en réalité composées d'ordinateurs de récupération, Pentium de 16 Mo datant de 1995 ; elles ne sont accessibles qu'une fois par semaine, durant deux heures, pour un enseignement quasiment obsolète, puisque madame D., qui se pique de connaissances informatiques, s'est arrangée pour qu'il en soit ainsi ; toujours la poudre aux yeux, ce qui explique qu'au bâtiment B seuls deux détenus participent aux cours. De même, la bibliothèque récemment informatisée, au sujet de laquelle la responsable a sans doute omis de signaler l'interdiction (qu'elle attribue au directeur) faite aux bibliothécaires d'échanges entre les bibliothèques des bâtiments A et B ou celle du CD ; d'où des dépenses inutiles pour des doubles ou triples exemplaires et la frustration pour ceux qui aiment lire. Mais qu'importe, c'est le nombre qui compte : une vitrine pour l'extérieur.

Il ne faut pas compter sur le service socio-éducatif pour qu'il y ait une amélioration, il estime que son principal travail est de participer au chantage du recouvrement des parties civiles contre un aménagement de peine illusoire ; une hypocrisie justifiée par les 2,5 % attribués au greffier comptable, à qui il faut faire plaisir. Accordons la franchise à son responsable : « Je ne suis pas assistante sociale, mais éducatrice formée par la Pénitentiaire avec un droit de veto lors des commissions. » Malheur au détenu psychiquement fragile dont elle a la responsabilité du dossier ; s'il y a suicide, sa seule préoccupation est que le personnel ne soit pas mis en cause. C'est bien sûr à elle, qu'on surnomme la Matonne, qu'a été confiée la responsabilité des activités. Bilan : des rapports conflictuels et un travail qui se résume à de la poudre aux yeux.

La contamination a même atteint le service médical, qui ne dépend pourtant plus de la Pénitentiaire ; on ne vous prend au sérieux que si opposez un rapport de force. Les récriminations s'accumulent contre le docteur, dont les diagnostiques lénifiants finissent par lasser. Un exemple parmi tant d'autres : un détenu dont les oreilles infectées par suite de mauvais traitements en Guyane sont soi-disant inguérissables, se voit refuser l'extraction d'un matériel de synthèse du péroné ainsi que la prise en compte d'un poignet en piteux état. Il lui faudra attendre plus d'un an avant d'être envoyé à l'hôpital de Fresnes, mais seulement après un passage au mitard pour avoir tout cassé en signe de protestation.

Le dysfonctionnement de Clairvaux ne peut exister que parce que le directeur joue les hommes invisibles, et se complaît dans des notes de service puériles ou ubuesques qui prouvent son manque d'autorité sur la petite hiérarchie locale. La prison est en réalité dirigée par la sous-directrice qui perpétue la tradition familiale en accord avec le groupe le plus réactionnaire de l'encadrement, d'où sa propension à privilégier le mitard à une gestion positive de la prison. Le plus dramatique est qu'ainsi elle se rend complice de l'intolérance,

qui ici est poussée à l'extrême, à l'égard de toute différence. Des mouvements ont eu lieu pour dénoncer des provocations ; et que dire des surveillants qui incitent à des règlements de comptes entre détenus. Ce n'est pas un hasard si le 31 mai un camarade guadeloupéen, las des provocations racistes et du mitard gratuit, est entré dans le bureau des gradés, qu'il a incendiés avec des cocktails Molotov. Politiquement du pain béni pour les syndicats FO, qui annoncent sans rire que seize membres du personnel ont été intoxiqués (venus d'où ?), mais bizarrement pas un seul détenu, tant il est vrai qu'eux n'auront droit à aucun dédommagement, puisqu'ici l'aspect financier n'est jamais loin. Pour preuve, les 80 000 francs de réfection (sous-direction dixit) : quand on sait ce qu'est un bureau de gradé, il y a de quoi rire. Le racisme et le clanisme sont si forts que cela tourne au délire : certains surveillants ne supportent même pas d'être commandés par un surveillant chef de couleur ; et l'on essaie de créer la zizanie avec les détenus en faisant disparaître de son bureau l'éphéméride sur lequel sont notés les rendez-vous téléphoniques ; un brigadier va jusqu'à inciter un détenu particulièrement instable à l'agresser, en assurant que les gardiens fermeraient les yeux. Bien sûr, on se débarrassera du détenu en le faisant transférer à la suite d'un piège grossier, mais on ne pourra pas empêcher qu'une plainte soit déposée ; quoiqu'il en soit, la pression est couronnée de succès, puisque nous savons que ce surveillant chef a fait une demande de mutation.

Lettre à Madame Jacob,
juge d'application des peines de Clairvaux

Clairvaux, le 9 Juillet 2001

Madame,
Lors de notre dernière conversation, vous avez prétendu n'être au courant que de cinq pour cent de tout ce qui ce passe à Clairvaux. Afin de vous sortir de cette ignorance qui, jusqu'à ce jour, vous a bien servi, mais aussi parce que vous y êtes nommément citée, je vous joins une lettre adressée à madame Martine Viallet, directrice de l'administration pénitentiaire.Vous symboliserez toujours dans mon esprit la juge qui a dit à Thévenot, à un mois de sa libération : « Vous savez que je prends un risque en vous accordant une permission » ; un cynisme comique pour cacher la rage d'avoir capitulé devant des proches qui avaient fait de cette permission une affaire de principe.
D'autre part, le bruit court que dans un proche avenir vous quitterez votre poste. Si cela est vrai, je ne peux que m'en féliciter, même si je n'ai rien à y gagner, car quelle que soit l'attitude de votre successeur, il ne pourra être plus partial que vous ne l'avez été. Et même s'il l'était, il lui manquerait la capacité de nuisance conférée par toutes ces années dans un même poste.

Considérant ce qui précède, je vous épargnerai, Madame, l'hypocrisie des habituelles formules de politesse.

Aseine R.

Si un surveillant chef se casse les dents, quelles défenses ont les détenus ? En théorie, ils devraient pouvoir s'adresser au juge d'application des peines, mais celui qui est en place depuis si longtemps, a passé un modus vivendi avec le système Clairvaux : on ne conteste aucune de ses décisions, et elle, en contrepartie, ferme les yeux sur la gestion de la prison, et prend pour argent comptant toute déclaration de l'encadrement. Elle se dit opposée à la violence, mais dans la réalité elle est complice de celle couverte par la direction, et toute sanction de mitard a son approbation. Elle joue du tout-répressif, et bien sûr, comme tous les timorés, jouit du petit pouvoir qu'elle a sur les êtres humains, avec ses propres critères de réinsertion qui vont à l'encontre de la réalité sur le terrain. Elle se sent si inattaquable qu'elle fait fi de la déontologie : en règle générale, dans les prisons françaises, on sanctionne un détenu en lui retirant un jour de grâce par jour de mitard avec sursis, et deux jours pour chaque journée ferme ; elle n'hésite pas à retirer à un codétenu cinq mois de grâce pour une sanction de vingt jours avec sursis (bien qu'il n'y ait eu aucun précédent depuis plusieurs années), pour le simple fait qu'il lui est antipathique et se refuse à plier devant elle. Un autre détenu, en prison depuis vingt-sept ans, lui demande une audience pour étudier une éventuelle conditionnelle, et bien qu'elle vienne très souvent à la centrale dans le seul but de consulter un dossier, elle ne daignera pas le recevoir durant les six mois suivants. Las d'attendre, il demande une audience au directeur pour se plaindre ; là aussi, c'est le coup de mépris. Un mois plus tard, le détenu pète les plombs et casse sa cellule avec la satisfaction d'être enfin reçu, mais dans le prétoire. Il demande la présence d'un avocat (d'office), celui-ci ne peut ou ne veut se déplacer ; la sous-directrice refuse que le procès soit repoussé, le condamne à trente jours de mitard, avec l'hypocrisie de ne pas lui donner les quarante-cinq jours qui nécessiteraient l'aval du directeur régional ; et enfin la JAP le reçoit et lui promet un proche transfert au CNO. L'explication de cette injustice est que ce détenu est livré à lui-même, donc négligeable ; c'est ainsi que fonctionnent Clairvaux et la JAP.

On pourrait s'étonner à lire ce qui précède que la prison ne soit pas en permanence en ébullition. C'est simplement parce que, jusqu'à ces derniers temps, elle était réservée aux longues peines qui savaient n'avoir à faire que deux ou trois ans avant de pouvoir demander une nouvelle affectation ; transfert manu militari pour les plus récalcitrants, une gestion au coup par coup avec une bonne dose de laxisme pour les autres, et un seul point vraiment positif : un boulot pas stressant avec la possibilité de ne travailler que le matin dans des ateliers gérés de façon pragmatique par le responsable, qui bien sûr n'appartient pas à l'AP. Mais en faisant de Clairvaux le terminus pour ceux qu'on estime difficilement gérables (quelle que soit leur peine), et en donnant des illusions à ceux qu'on a voulu enterrer vivant, cette façon de gérer n'est guère réaliste et la contestation ne peut que s'installer durablement.

Bien que je ne me fasse guère d'illusions sur l'utilité de ce témoignage, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distinguées.

P.S. : copies communiquées au juge d'application des peines, à l'OIP, à *Libération* et au *Monde*.

Aseine R.

« Clairvaux t'arrives, t'es pas déçu... tu te sens enterré, emmuré, enclavé. »

Thierry a passé quelques années à Clairvaux, transféré juste avant les mutineries, il nous a raconté l'ambiance de la centrale.

L'Envolée : il y a aujourd'hui en France 4 centrales de haute sécurité, Clairvaux, Moulins Yzeure, Lannemezan, St Maur. Quelle est la spécificité de Clairvaux ?

T : par rapport aux autres centrales sécuritaires il y a pas des masses de spécificité. Quand tu arrives à Clairvaux, on t'explique que tu es dans une centrale sécuritaire dont on ne s'évade pas, c'est ce qui est annoncé dès l'entrée. Comme pour les autres centrales sécuritaires, Clairvaux est une centrale à régime fermé ; à un certain moment les portes étaient ouvertes parce que les mecs se sont battus pour garder ce petit espace de liberté dans l'enceinte de l'établissement, et maintenant, on est revenu sur tout ça. C'est à nouveau un régime cellule fermée : déplacement 5 par 5, pas plus de 5 dans les espaces d'activités, dans les couloirs, dans les salles de sport, dans les classes, pas plus de 5 détenus pour pouvoir effectivement contrôler tous les excès. D'entrée tu vois la direction, ils te disent : « Écoutez ; ici ; ça se passe comme ça, vous n'agressez surtout pas nos surveillants, il n'y aura pas de problème si tout se passe bien ». Implicitement, on te menace d'emblée, en gros ici les surveillants auront toujours raison. Il y a un truc particulier à Clairvaux qu'on avait remarqué, à chaque arrivage de nouveaux prisonniers, il y a une séance de tirs au fusil d'assaut entre les murs : provocation ou conditionnement ? Mais c'est une réalité. On te prévient qu'on ne te fera pas de quartier, que t'es dans Clairvaux, Clairvaux avec tout le passé de Clairvaux, tout le poids de la misère, de la violence, tous les excès de violence qu'il y a pu avoir dans ce lieu de mort. C'est réellement un lieu de mort, t'arrives là dedans… quand t'es môme t'as lu un peu sur Clairvaux, t'as entendu sur Clairvaux et t'arrives, t'es pas déçu quoi… tu te sens enterré, t'es vraiment emmuré, enclavé.

L'Envolée : il y a quand même une spécificité. Si on regarde l'histoire de Clairvaux, que ce soit les mutineries, les tentatives d'évasion ou les évasions, il y a une gestion des conflits qui va jusqu'à la mort. L'administration de Clairvaux ne craint pas d'utiliser les armes à feu, ça c'est vraiment présent ?

T : c'est toujours présent. Tu vois les miradors, c'est des tours, des blockhaus et quand je te raconte l'histoire des fusils d'assaut, ça veut dire qu'on te prévient, on te prévient d'entrée que de Clairvaux on ne s'évade pas et effectivement de par l'histoire, tous les conflits, toutes les histoires qu'il y a pu avoir, que ça soit en 78, que ça soit l'époque Buffet-Bontemps, que ce soit la dernière grande évasion de 1992, avec… enfin tous les sept évadés de Clairvaux, ça s'est passé dans la violence, la violence extrême, il y a eu deux morts.

L'Envolée : il y a eu Bauer…

T : oui à l'époque Bauer a failli être noyé dans les égouts… ça veut dire que Clairvaux c'est comment dire c'est… c'est un mythe, ça veut dire que tu peux pas déroger à ça, tu t'évades pas de Clairvaux ou alors t'as pas d'autres solutions, le mec qui veut partir de là bas il sait très bien que il va… il va au casse pipe… il n'y a pas d'autres solutions… c'est Clairvaux quoi… Dans un lieu d'une violence extrême, la seule réponse à une violence, c'est une violence encore plus importante, et voilà t'es obligé… t'as pas la place de… d'agir autrement, alors on est automatiquement dans une violence… jusqu'à un rapport… on est dans le rapport de force total et concret et… le rapport de force… Pour donner un exemple de cette question de la violence, de la mort… après la dernière mutinerie de Clairvaux, au procès, le procureur a bien précisé et a rappelé aux détenus qui étaient là dans le box qu'ils avaient de la chance que les forces de l'ordre en présence pendant le mouvement ne les aient pas exécutés carrément comme ils en avaient le droit. « Ils l'ont pas fait, donc estimez-vous heureux d'être aujourd'hui dans le box, vivants » C'est clair et net.

L'Envolée : donc tout de suite on annonce la couleur, ce sera la mort, la violence. De quels autres moyens institutionnels l'administration pénitentiaire use pour maintenir "l'ordre" à l'intérieur de cette centrale ?

T : les autres moyens institutionnels en dehors de la violence… C'est le jeu de la carotte, c'est le jeu des grâces, c'est le jeu des compromissions…

L'Envolée : on peut commencer par l'isolement, comment ça fonctionne, qui y va. Commençons par le bâton…

T : bah le bâton c'est si tu n'es pas un bon détenu… On te le fait casquer, d'une manière ou d'une autre. Même au niveau du boulot, le pas bon détenu il n'aura pas de travail, le pas bon détenu aura des… on va l'emmerder pour les parloirs en lui interdisant d'en avoir. Le pas bon détenu… tous ces moyens qui font qu'on t'oblige à courber l'échine. Qui va à l'isolement, c'est les "pas bons" détenus.

L'Envolée : il y a combien de places d'isolement à Clairvaux ?

T : à Clairvaux, je crois qu'il y en a une vingtaine.

L'Envolée : il y a combien de prisonniers en tout, bâtiments A et B confondus ?

T : à l'époque où j'y étais il y avait 180 détenus à peu près, 90 plus 90. A l'isolement, il y a une vingtaine de détenus qui tournent régulièrement.

L'Envolée : et par exemple, qui va à l'isolement ? Est-ce que tu peux citer des cas précis ?

T : regarde le cas de Akkar : il est à l'isolement sur une présomption d'évasion. Maintenant ça fait plus d'un an qu'il est maintenu à l'isolement, sur une raison tout à fait fallacieuse… parce que Akkar c'est un perturbateur, qui écrit, qui conteste, qui n'accepte pas. En fait c'est toujours la même histoire, il y a ceux qui essaient de s'évader et il y a ceux qui contestent et quand on ne peut pas t'accrocher sur une évasion, on monte un dossier et de suite tu es placé à l'isolement et on te maintient à l'isolement le temps qu'on veut et quand il y a un certain temps, on te change de centrale et tu fais le tour des centrales ou des



maisons d'arrêt et tu passes des années comme ça, isolé du reste du groupe. Alors pour ceux qui ont des velléités d'évasion et pour ceux qui sont perturbateurs au sein de l'établissement. Les perturbateurs… c'est pas tant celui qui fait chier les matons, c'est le mec qui simplement conteste, qui réclame ses droits, même dans la limite de la légalité mais on va dire avec conviction. Alors à partir de là tu es un danger pour le système, on t'isole. Et c'est la même chose en maison d'arrêt de toute manière.

L'Envolée : et pour le mitard ?

T : il y a le même nombre de places de mitard, parce que le mitard et l'isolement c'est le même quartier, d'ailleurs on l'appelle la villa Suchet, du nom d'une famille de matons qui sont à Clairvaux depuis… qui sont du cru, parce que là bas il faut savoir qu'on les appelle les mormons. C'est des familles locales de paysans, de propriétaires terriens du coin et ils travaillent tous avec la prison depuis plusieurs générations. Ils vivent sur la prison. Bon il y a les champs à côté, d'ailleurs à une certaine époque il y avait des cochons, entre les murs, parce qu'il y a des murs vachement espacés, des cochons sangliers qui étaient élevés par les matons et les restes de la bouffe des détenus servaient à élever les cochons. Les cochons, bien sûr nous les détenus on n'a jamais vu du cochon, jamais eu du jambon. Et maintenant il y a les moutons. Alors moi je disais on peut enlever les miradors maintenant les lions sont gardés par les moutons. Les moutons sont entre les murs à Clairvaux.

L'Envolée : quand tu disais les matons n'ont jamais tort à l'intérieur de Clairvaux, c'est comme s'ils s'étaient fait un règlement eux-mêmes.

T : de toutes les manières le règlement c'est eux, c'est eux contre les détenus. Ils forment une famille, ils sont un groupe. T'es l'ennemi ; t'arrives, t'es l'ennemi. Tu rentres pas dans le cadre, t'es toute suite l'ennemi. Il y a une anecdote qui est monstrueuse et réelle. Il y a un surveillant chef qui était là bas. C'est un black qui est arrivé à Clairvaux. Il a fait des études donc il est arrivé là avec le grade de surveillant chef. Il était chef de détention. Il faut savoir aussi que Clairvaux c'est aussi le fief du Front National. Les matons sont fiers d'arborer les affiches du Front National, les briquets du Front National… Un discours très radical sur la question du racisme, de l'ordre etc. D'ailleurs, ils ne s'en cachent même pas… Et ce surveillant chef africain bien évidemment n'était pas trop apprécié par les petites familles de nervis du coin. Et un jour on m'a expliqué qu'il y avait un détenu qui avait été contacté, un détenu fatigué, un malade mental, un monstre, un mec de deux mètres de haut, un fou furieux. Ce détenu avait été contacté par des surveillants qui l'avaient incité à aller tuer ce surveillant chef. Je pourrais citer le nom parce que c'est une histoire réelle, il y a eu des plaintes. Le détenu en question n'était pas si fou que ça parce qu'il est allé voir d'autres détenus, il en a parlé et les autres l'ont dissuadé de faire le truc. Et un jour j'ai eu une discussion avec ce surveillant chef. Et je lui ai posé la question : « C'est vrai ce qui se dit ? Ça s'est réellement passé ? » Il me l'a confirmé. Il avait déposé plainte auprès des gendarmes, auprès du procureur, plainte pour menace de mort sur sa personne de la part d'un détenu, étant précisé que ce détenu avait été incité à commettre ce crime contre lui par des matons de l'établissement.

L'Envolée : et ça a donné quoi ?

T : il n'y a pas eu de suites. C'était une plainte contre X. Et le surveillant chef m'a dit : « J'ai eu tellement peur que je me suis armé, j'ai dû m'armer ». Aujourd'hui il est parti, il a été muté. Voilà l'ambiance de Clairvaux. Alors là tu parlais de ce qu'était le mitard. Le mitard c'est comme partout, c'est un mitard. T'as une cellule, t'as une double grille, t'es à poil dans la cellule, enfin à poil… on te laisse deux fringues… t'es puni, t'es à la punition. Là-bas, on te met au mitard pour le moindre petit délit… la moindre infraction au règlement, c'est tout de suite 45 jours. Il faut savoir que 45 jours de mitard, c'est 90 jours de grâce en moins. Et 90 jours de grâce en moins c'est 3 mois de prison en plus. Donc ça c'est pas anodin non plus. Pour ce qui est de la violence au mitard, bien évidemment il y a une violence de la part des matons qui sont là-bas, puisque ce sont des matons volontaires qui sont toujours les mêmes. Une équipe de grosses brutes qui sont là pour casser du détenu, essentiellement du noir ou de l'arabe en gros. Il y a un truc spécifique aussi à Clairvaux : une fois, j'ai eu une altercation avec un brigadier et j'ai écopé de deux rapports. Pourquoi deux rapports ? Un rapport pour menace de mort sur les surveillants, et pour menace d'agression. Voilà on me met deux rapports. Donc je passe au prétoire, le prétoire c'est le tribunal interne, et avant de passer au prétoire, maintenant il y a des formulaires et on te demande si tu choisis un avocat, si tu veux être représenté par un avocat. Aujourd'hui le droit est rentré en prison, paraît-il. Je demande effectivement à être représenté par un avocat. J'arrive au prétoire. Avant de passer au prétoire on me dit : « Il n'est pas possible que vous soyez représenté par un avocat parce que les avocats du barreau de Troyes ne se déplacent pas pour défendre les détenus qui passent au prétoire. » Alors je dis : « Ah bon ? Eh bien ça vous allez me l'écrire et moi je vais porter plainte auprès du bâtonnier du barreau de Troyes. » Deux secondes après, j'avais un avocat qui venait au prétoire. En fait c'est la prison qui incite les détenus à ne pas demander un avocat pour ne pas les faire déplacer… pour ne pas qu'on sache jamais réellement ce qui se passe dans la prison. En gros si tu ne demandes pas d'avocat, tu prends moins de mitard, implicitement c'est dans les faits ça. C'est-à-dire si tu prends un avocat, tu risques de prendre plus, alors les mecs ne demandent pas d'avocat.

L'Envolée : pourquoi on va au mitard à Clairvaux ?

T : tu vas au mitard pour n'importe quoi. J'ai failli aller au mitard pour des insultes, bon je me suis défendu, j'ai eu du sursis… Un autre exemple tout simple, c'était pas à Clairvaux, c'était à Saint-Maur, même genre de centrale sécuritaire… Pas longtemps avant de sortir, la veille de Noël, on trouve dans ma cellule quatre litres de vin, enfin de jus de raisin, qu'à l'intérieur on fait fermenter pour faire un petit peu de piquette, pour passer les fêtes entre nous on se fait un petit machin. Et là en l'occurrence quatre litres de jus de raisin cantiné à la prison ; j'ai mis des morceaux de sucre dans ce raisin pour faire fermenter et j'ai rajouté un peu de levure de pain pour que la fermentation soit bonne. La veille de Noël, on me saisit ça et on me met un rapport et je passe au prétoire pour ça. On me demande si je souhaite rencontrer un avocat, je dis oui bien évidemment. Pour quatre litres de jus de raisin, c'est un truc de fou, on est dans le délire total. Et de surcroît le jus de raisin m'avait été saisi donc il y avait plus l'objet du délit. En droit, parce qu'il se trouve que je connais un peu le droit, s'il n'y a plus l'objet du délit, il y a nullité, il n'y a plus de jugement donc je demande une expertise sur le produit, qui n'existe plus. C'est Kafka, on marche sur la tête et l'avocat me dit oui mais tout de même on vous a pris un produit illicite. Je dis en quoi illicite. Moi mon plaisir c'est de boire du jus de raisin sucré. Qui m'interdit de boire du jus de raisin sucré que j'achète en cantinant ? Bon maintenant moi je vais porter plainte pour vol de jus de raisin et de sucre. En fin de compte on me laisse sous-entendre qu'il n'y aura pas plus de poursuites, je me prends quand même trois jours de mitard avec sursis. Il faut savoir que trois jours de mitard avec sursis dans les faits ça se traduit en un jour, ou si c'est six jours de mitard avec sursis ça fait trois jours de prison en plus puisque c'est trois jours de grâce qu'on te supprime. Alors pour quatre litres de raisin j'ai eu trois jours de grâce en moins, j'ai fait trois jours de prison pour du jus de raisin sucré… qui est mon plus grand plaisir, boire du jus de raisin sucré la veille de Noël. Voilà ce qui peut t'envoyer au mitard à Clairvaux ou à Saint-Maur.

L'Envolée : pour quelles autres raisons principalement on va au mitard ?

T : tu peux y aller pour toutes les raisons. Essentiellement c'est pour les conflits avec les surveillants. En gros c'est ça. C'est-à-dire qu'un surveillant le matin te provoque pour x raisons… te distribue pas ton courrier à l'heure ou va te faire une fouille, va te retourner la cellule. Tu vas lui signifier simplement qu'il a outrepassé ses prérogatives, ça part plus ou moins haut… simplement au niveau de la discussion. Le maton va te faire un rapport comme quoi tu l'as insulté, que tu l'aies fait ou non, de toutes les manières c'est le maton qui aura raison, c'est l'autorité qui a raison, on la remet pas en question, surtout à Clairvaux. La directrice qui était en poste avant m'a dit : « Surtout ne vous attaquez pas à mes surveillants. » J'ai dit : « Attendez, moi je m'attaque à personne si on ne m'attaque pas, bon si on m'attaque, moi je réponds. » Ça se passe comme ça à Clairvaux c'est les matons qui ont raison.

L'Envolée : après j'imagine qu'il y a aussi des conflits entre prisonniers.

T : bien sûr, c'est comme partout. Donc il y a la gestion des conflits, que ce soit avec le personnel, la direction, l'autorité ; et après il y a les conflits entre détenus bien évidemment. Les bagarres qui sont inhérentes à la proximité, au bruit, et il y a le problème aussi, essentiellement à Clairvaux et dans ces centrales de sécurité, des mecs dérangés, des "malades mentaux". Il y a de plus en plus de mecs qui n'ont vraiment pas leur place dans une prison, c'est des mecs qui sont refusés dans les structures psychiatriques et on les met en prison et c'est aux détenus de gérer ça. Dernièrement, à Saint-Maur, tu as sûrement entendu parlé de ce mec qui a pété la tête à son codétenu et qui lui a bouffé la cervelle. Ce mec qui a des antécédents pour des mêmes faits, ce mec-là était en détention normale. Et là-bas tu as plein de mecs comme ça, dérangés, qui sont en détention et voilà des trucs ingérables. Les matons en ont peur et les matons aussi se servent de ces mecs-là pour créer des conflits… C'est-à-dire s'ils ne sont pas bien avec toi, ils vont tout faire pour que le mec, qui est complètement paranoïaque, t'arrive dessus en racontant que t'avais dit des conneries sur lui : ça aussi ça arrive. Le personnel et la direction connaissent ces détenus, ils ont leur dossier. Essentiellement c'est des mecs qui sont là depuis des années, qui tournent dans les centrales donc qui sont connus. Si par exemple ils ont un problème avec un détenu, bah c'est pas compliqué ils te le mettent en cellule à côté de toi en sachant que le mec il va hurler toute la nuit, il va mettre de la musique, il va gueuler à la fenêtre. Automatiquement ça va faire un conflit, parce que le lendemain les mecs autour ou le mec juste à côté va lui demander de se taire, va lui demander de faire moins de bruit et l'autre c'est un malade mental, violent : donc ça se gère dans la violence, ça ne produit que de la violence. Dans les ateliers ou partout au sein de la prison, c'est pareil. Le personnel pénitentiaire connaît ses détenus, on veut créer le désordre, et régler des comptes en se servant de ces mecs-là. Ça génère des conflits automatiquement… de cette façon, les surveillants ont réglé le problème avec toi. Si tu peux te retrouver à l'hôpital c'est tant mieux, ou à la morgue c'est encore mieux.

L'Envolée : ça me fait penser à ce qui s'est passé à Nancy dernièrement. Il y a un prisonnier qui a assassiné un codétenu et c'était la deuxième fois qu'il le faisait, donc l'administration pénitentiaire savait très bien le danger que pouvait représenter ce mec et pourtant ils le replaçaient avec d'autres prisonniers dans une même cellule. Quand il se passe une catastrophe comme ça, la mort d'un homme, ça ne peut pas être de la faute de l'administration pénitentiaire. Ce sera le prisonnier malade qui se mangera des peines supplémentaires pour que la sécurité règne à l'intérieur de la détention. C'est important de le dire parce qu'il y a de plus en plus d'affaires de ce genre.

T : oui c'est une réalité. Moi ça a failli m'arriver un mois avant ma sortie. Je suis tombé sur deux fatigués de cet acabit et comment tu gères les problèmes en prison ? Tu les gères dans une violence extrême. Ces mecs, je savais qu'ils étaient armés alors moi automatiquement j'étais aussi armé, armé d'un tournevis ou d'un couteau et ces mecs ils te viennent dessus alors tu envoies des coups de couteau ou des coups de tournevis et comment ça se passe, bah ça se passe comme ça se passe. Ça veut dire que toi tu ne sors pas de prison si tu tues ou si tu peux tuer et de toute manière personne n'est gagnant dans l'histoire. Le seul gagnant c'est la pénitentiaire. Alors ça jusqu'où il y a pas manipulation, tu te poses des questions et moi je ne me pose même plus de questions, je sais que ces mecs-là ils sont instrumentalisés par le système justement pour gérer ces problèmes.

L'Envolée : pour créer un climat de peur…

T : un climat de crainte réelle. Quand tu vois que des mecs sont obligés de… tout le monde le sait, à Clairvaux, les mecs se trimballent avec des armes, des couteaux, des clous ou des… pour se défendre, simplement pour se défendre parce que si tu tombes sur un mec comme ça tu fais quoi… tu te défends, si tu ne te défends pas tu meurs il n'y a rien d'autre à faire, sinon tu meurs.

L'Envolée : ça veut dire que soit t'es capable de te défendre, de sauver ta vie parce que tu en as l'habitude, parce que tu as les muscles pour ça ou le courage, soit… Tu fais comment ? Tu t'associes avec n'importe qui ? Tu acceptes certaines compromissions ? Le cas dont tu parlais est arrivé à plusieurs copains qui sortent, qui, comme par hasard, deux-trois mois avant leur sortie se retrouvaient face à cette situation c'est-à-dire un codétenu à moitié barjo qui voulait les planter. Donc ce n'est pas un cas unique ce que tu viens de dire.

T : non c'est une réalité, c'est la réalité de la prison aujourd'hui, de la centrale aujourd'hui, effectivement tous ces cas… après on rentre dans des trucs… il y a tous ces mecs perturbés, après il y la drogue qui intervient, tous ces mecs qui sont déjà bourrés de cachets, bourrés de machins, ils sont plus dans leur état normal. Le problème c'est que ce sont des malades encore une fois. Des mecs qui se défoncent pour se défoncer c'est pour supporter l'insupportable. Ce sont aussi des victimes, des victimes doublement… De toutes les manières la prison aujourd'hui, c'est ça, on te met dans un climat d'insécurité pour pas que tu puisses prendre de marques, il faut que tu sois dans un état psychologique d'insécurité totale à tout niveau… Imagine la violence de la part des matons quand on te transfère à 5 heures du mat. A 5 heures du matin, on te saute dessus, on te baluchonne, on te déporte à l'autre bout de la France, pour des raisons X… On te change d'habitudes, on t'envoie dans une autre maison d'arrêt où tu ne connais personne, où tu dois refaire ta place, où tu dois tout refaire, où ça te coûte de l'argent, tout ce que tu as mis en place, on te casse tout ça, on te met dans ce climat d'insécurité pour te vulnérabiliser, pour t'affaiblir de toutes les manières.

L'Envolée : en plus de ça certains disent : « À Clairvaux on a tout simplement faim ». On l'entend dire mais on n'en parle pas. Ça veut dire que la gamelle ou ce que l'administration pénitentiaire propose à manger quotidiennement ne rassasie pas, ne suffit pas en apport vitaminique, etc. Ça fait que tu es contraint de te plier à des rapports particuliers ?

T : tu parles de…

L'Envolée : de la bouffe, de devoir cantiner ou travailler…

T : de toutes les manières, la bouffe est infecte à Clairvaux. En général dans les centrales la bouffe est infecte, enfin j'en ai pas fait 150 des centrales, j'ai fait que Clairvaux et Saint-Maur, et la bouffe était infecte. Et l'ambiguïté, elle est là : la plupart des mecs veulent avoir un semblant d'existence, veulent paraître auprès des autres, etc, ils te disent tous : « Moi je m'en fous, la bouffe je la prends pas. » Et moi je leur disais : « Bande de pommes de terre ! »

Normalement, on doit nous nourrir correctement donc c'est à nous de bouger par rapport à ça. Alors la plupart des mecs ils te disent : « Non mais je la prends pas. » Parce qu'en fait prendre la bouffe ça veut dire demander une amélioration, demander une amélioration ça veut dire s'impliquer, s'impliquer ça veut dire réagir, se battre etc. Être en opposition. Alors en fait à Clairvaux, ça a toujours été le mode de fonctionnement, on te donne du travail, on t'offre une possibilité de travailler, mais tu travailles pour quoi, essentiellement pour cantiner, pour améliorer ton quotidien, pour manger, améliorer ta bouffe, faire ta bouffe… maintenant t'as en plus les cassettes vidéos, les jeux vidéos, etc, donc les mecs travaillent pour consommer.

L'Envolée : donc en prison ou tu reçois des mandats, et c'est tant mieux car tu peux améliorer ton quotidien, ou sinon t'es obligé de travailler. Mais si par exemple tu es dans le pif de l'administration pénitentiaire, en mesure de rétorsion on t'empêche de travailler, comment fais-tu pour bouffer, pour avoir des timbres…

T : en centrale au bout d'un certain nombre d'années, bien souvent les liens avec les familles sont distendues, les compagnes ne sont plus là, bien souvent la vie a fait que… on connaît la musique… bon voilà les mecs se retrouvent seuls, isolés, sans argent. Effectivement il te faut du travail. Mais comme partout il n'y a pratiquement plus de boulot à Clairvaux alors que c'est une centrale où il y avait toujours pas mal de travail : c'est une façon de gérer le truc, ça veut dire vous êtes en liste d'attente, vous attendez et si vous êtes gentil vous aurez une bonne place. En fait on gère le truc un peu comme à l'extérieur, vous aurez la chance de pouvoir travailler. Le mec qui n'a plus rien il n'a pas le choix, alors soit il va bosser s'il y a du boulot, et s'il y a pas de boulot il fait rien, alors il organise des trafics, ou alors tu en as certain qui sont plus faibles dans leur tronche qui vont essayer d'organiser des rackets etc. Alors tout ça, ça alimente aussi cette violence qui est inhérente au système et à l'enfermement.

L'Envolée : des rackets, des trafics, quels trafics ?

T : des trafics de came, essentiellement des trafics de came et des rackets par rapport à ça aussi.

L'Envolée : ça veut dire que là on est dans une situation où les prisonniers se retrouvent enfermés pour de très très longues années, quasiment on peut dire à vie, c'est une peine de mort déguisée. Ils n'ont pas forcément de blé, peu d'espoir de sortie, et donc ils organisent leur temps… Peut-être que cette histoire de shit elle fait partie de cette manière de perdre son temps, de faire en sorte que son temps soit le plus neutre possible presque indolore. Pour ça il y a plusieurs techniques qu'on retrouve à l'extérieur, soit on picole, on prend des cachets, on fume des joints, on regarde la télé, on se fout devant des jeux vidéo…

T : ça fonctionne exactement comme ça, c'est la fuite en avant, tuer le temps, faut que le temps passe. C'est vrai que plus tu es lucide plus tu morfles. Donc le mieux c'est ça, on prend des produits pour adoucir, pour pas penser, pour que ça soit moins douloureux et je pense qu'à l'extérieur c'est la même chose alors on se drogue avec ça comme tu dis, la télé, le sport aussi. Il y a ceux qui font du sport normalement pour s'entretenir mais il y a ceux qui font du sport pour s'abrutir… Voilà t'arrives dans ta cellule, t'es KO, tu dors. Il y a aussi la masturbation, parce que maintenant il y a aussi les films, les DVD de cul, tu te branles comme un ours quinze fois par jour t'es fatigué, tu t'abrutis, bah oui il y a aussi ce truc donc voilà… comme tu dis c'est la même dehors, quand je vois…

L'Envolée : quand on était au procès à Troyes, on a eu la description, par l'intermédiaire du directeur de Clairvaux, M. Danet, d'une espèce d'image idyllique de Clairvaux, celle d'une prison modèle. Quelles activités y avait-il à Clairvaux pendant que tu y étais ? Quelles possibilités pour les prisonniers de faire au moins un petit quelque chose ?

T : à Clairvaux très peu d'activités, le peu d'activités qu'il y avait quand j'y étais c'est nous qui les avions mises en place, qui avons fait qu'on puisse les mettre en place, donc il y a un prof de philo qui venait, il y a un prof d'anglais, de français-anglais mais très peu d'intervenants extérieurs puisque la volonté de Clairvaux c'est ça, isoler. Même les toubibs ne viennent pas à Clairvaux, les dentistes, les spécialistes ne viennent pas à Clairvaux. C'est tout enclavé.

L'Envolée : Pourquoi ?

T : la peur, ils se servent de cette crainte pour cloisonner, isoler. Je parlais avec des intervenants : ils me disaient : « Oui mais Clairvaux, Buffet-Bontemps… » Il y a tout un mythe autour de ça… Et ça fonctionne puisque les intervenants, ils ne viennent pas et donc moins il y a d'intervenants, moins il y a de problèmes potentiels à gérer pour la pénitentiaire… Alors pour les mecs qu'est-ce qu'il reste ? Il reste la promenade et le sport. J'ai vu des mecs qui ne sortaient pas de cellules depuis des années. Ils vont à l'atelier, ils rentrent dans la cellule. Des mecs que je ne voyais jamais.

L'Envolée : il y avait beaucoup de prisonniers qui suivaient les activités ?

T : au cours de philo on était 7-8 détenus à y aller. Pour tous les cours c'est pareil : pas plus de 7-8 détenus sur un bâtiment de 80 détenus.

L'Envolée : ça intéressait pas ou les mecs étaient déjà gavés d'autres choses ?

T : ils y croyaient plus… Ou, ils sont pris dans un truc qui fait qu'ils ne croient plus en rien. T'es pris dans un système… c'est même dur à définir. Moi je voyais ces mecs je leur disais : « Attends t'es au placard, au moins essaye de comprendre, de t'ouvrir la tête ». Non je crois qu'ils sont tellement laminés par le truc qu'il y a plus ce ressort. Les mecs qui vont à l'atelier pour prendre trois tunes, ils rentrent dans leur cellule, ils regardent des cassettes vidéos, ils fument leur joint, voilà. Leurs petits produits, ils achètent un petit peu de bouffe, ils essaient de se gérer comme ça, c'est impressionnant c'est un truc impressionnant que tu ne retrouves pas ailleurs. C'est vraiment typique à Clairvaux. Je te dis des mecs qui sortent pas pendant des années de cellule. Tu les vois pas, il y avait des mecs qui sortaient quand il y avait certains événements comme par exemple des fouilles spéciales, j'ai vu des mecs que j'avais jamais vu, pendant les dix-huit mois que j'ai passés là-bas. C'est Clairvaux.

L'Envolée : il y a une chose qui revient de façon récurrente, c'est la question du bruit, le bruit à l'intérieur qui est omniprésent, un bruit généré par la prison elle-même mais aussi généré par les codétenus.

T : c'est essentiellement par les codétenus mais c'est aussi… alors tout ça c'est plutôt en maison d'arrêt. J'ai rencontré ça en maison d'arrêt, plus spécifiquement parce que moi j'ai fait beaucoup d'isolement, donc c'était essentiellement à l'isolement. A l'isolement en général on se connaît tous, on se respecte par rapport à ça, on évite de gêner l'autre. Mais en maison d'arrêt, il y a du passage, essentiellement des jeunes de banlieue. Et aujourd'hui les mômes ont été élevés dans le bruit. Je pense que c'est ça, il n'y a plus de notion… Pour eux ce n'est pas une nuisance, ils fonctionnent avec le bruit et tu leur dis de ne pas faire de bruit, ils ne comprennent pas. Ils te disent : « Je ne fais pas de bruit, j'écoute de la musique », « Non mais tu écoutes de la musique à fond, moi ça me gêne. » Parce qu'en fait c'est ça, tu as un bruit à côté, un bruit à gauche… Maintenant il y a ceux qui font du bruit pour masquer les autres bruits, donc c'est la cacophonie totale, c'est un truc… Un exemple, dernièrement à Bois d'Arcy : le soir, la nuit, tu tapes à la porte pendant des heures, les matons ne viennent pas, ils sont tellement habitués à entendre les détenus taper pour rien, pour s'amuser. Les mecs, ils tapent. Ils tapent pour crier leur souffrance,

ils tapent pour se défouler, ils tapent pour taper, pour évacuer, ils tapent de violence et de souffrance. Mais les matons n'écoutent pas, n'entendent pas. Et un soir, nous à l'isolement, comme on avait un pote à nous qui était malade, et bien qu'est-ce qu'on a fait ? On a bouché les œilletons, parce qu'à l'isolement ils passent plus souvent pour surveiller les détenus isolés qui risquent de s'évader, parce qu'ils sont potentiellement évadables. Donc on a bouché les œilletons, alors là bien sûr ils sont montés en panique, « Qu'est-ce qui se passe ». « Ça fait une demi-heure qu'on tape, il faut soigner notre ami autrement on n'enlève pas les œilletons. » On est dans le rapport de force, c'est un exemple de ce truc. Et après le bruit… t'es aussi dans le rapport de force par rapport à ça. En psychologie, on sait que le bruit c'est marquer le territoire, en gros c'est ça. Le mec qui fait du bruit : « J'ai un gros poste donc moi je suis en place et toi à côté je ne te calcule pas » donc ça génère une violence extrême et des règlements de compte continuels par rapport à ça justement, par rapport à ce manque de respect que nous, moi et d'autres, considérons comme manque de respect. Bah oui, parce que t'empiètes sur mon espace, t'empiètes sur ma tranquillité, t'empiètes sur ma vie. Je suis en souffrance et toi tu m'imposes tes maux de tête à toi, ta souffrance à toi, voilà tu dois gérer aussi ça dans la prison et c'est souvent dur. Je pense que c'est aussi les conséquences de l'isolement, tu vis dans le silence, dans un silence imposé, il ne se passe rien, dans les quartiers vraiment morts, par exemple t'as un silence total, tout d'un coup ils amènent un malade, un mec qui est plein de problèmes, qui hurle toute la nuit, qui met la musique à fond. Ça veut dire que t'es perturbé continuellement, t'es jamais tranquille. En fait on revient à l'insécurité, c'est une insécurité mentale, c'est une insécurité totale quoi, t'es jamais tranquille. Tu ne peux pas te reposer.

L'Envolée : à ton avis quelle est la fonction de la télé à l'intérieur d'une prison ? Je pense qu'il y a des similitudes avec l'extérieur, mais aussi des spécificités aux lieux clos.



T : bah la télé, la fonction initiale, et préconisée par des gens qu'ont réfléchi à la question, c'est pacifier, endormir, voilà… Rêver, une fenêtre ouverte sur l'extérieur, c'est-à-dire on te laisse entrevoir ce à quoi t'as pas droit, ce que t'auras jamais pendant… Voilà t'as le droit de rêver, ça pacifie, ça t'endort, alors t'as des mecs qui se gavent de télé, qui se gavent de séries nuit et jour, la télé qui tourne 24 heures sur 24. C'est aussi une forme de fuite, mais j'imagine que c'est la même à l'extérieur.

L'Envolée : et par rapport à ces mecs-là qui regardent la télé 24 heures sur 24 heures, quel type de conversation et de rapport tu peux avoir avec eux ?

T : bah, si c'est des mecs qui regardent les séries américaines et les talk-shows qui peuvent passer sur des chaînes publiques, le rapport, c'est le même rapport que tu peux avoir avec des gens à l'extérieur, c'est les mêmes personnes. C'est-à-dire si tu arrives à te caler devant ça et à rêver devant ça et à avaler ça… j'ai pas grand-chose à leur dire quoi, c'est ça le problème. Maintenant la télé, il n'y a pas tout à jeter, il y a des trucs intéressants, il y a aussi ce côté, mais en fait quand tu parles du rôle initial de la télé dans la prison, c'est pacifier, endormir les mecs. Je me rappelle que la télé est rentrée en prison, j'étais à Fleury à l'époque, c'était en 80, c'était la Coupe du monde quoi, oui en 86 pour la Coupe du monde. Et bien tout s'est bien passé, les mecs étaient calés devant le foot et d'ailleurs quand il y a le foot en prison, les détenus et les matons sont presque copains comme cochons, c'est le monde du sport, on soutient les mêmes équipes. Un exemple marrant pour moi, je me plaisais à… je me complaisais à l'exercer c'est que… j'étais à l'isolement à Fresnes et j'avais un pote marseillais qui m'avait passé un maillot de l'OM, tout le monde sait que l'OM et le Paris Saint Germain c'est une guerre… On me disait : « Vous soutenez l'OM ». Quand je voyais leurs gueules, je disais « Oui je soutiens l'OM. » D'ailleurs un jour je vais au parloir à Fresnes, il y a un maton qui n'est pas du quartier d'isolement, j'arrive au parloir, il me dit « C'est vous qui soutenez l'OM ? » Je dis « Oui moi je suis supporter de l'OM. » Mais ce rapport de violence… même simplement en tant que supporter entre guillemets, c'est un truc monstrueux. Et pour dire, les matons et les détenus, quand c'est une question de foot, c'est presque… un exemple tout con, quand il y a un but dans un match de foot, il y en a qui tapent dans les portes, ouais, ils font du bruit et ça c'est autorisé, c'est toléré ça, mais juste après le match, si le mec il tape dans la porte il va se prendre un rapport. Il va se retrouver au

mitard. Voilà la télé c'est aussi ça, c'est… on pacifie les gens, on les endort, c'est l'opium du peuple, la drogue du pauvre. C'est la même à l'extérieur ?

L'Envolée : oui tout à fait.

T : ceux qui ne réfléchissent pas à l'extérieur, qui prennent les informations à la télévision, bah tu les retrouves à l'intérieur, c'est les mêmes, ils ne font pas l'effort d'aller chercher l'information ailleurs, d'aller comprendre ailleurs.

L'Envolée : oui parce qu'en fait rester vivant et critique, ça demande un effort… de lectures, de recherches, de discussions avec d'autres.

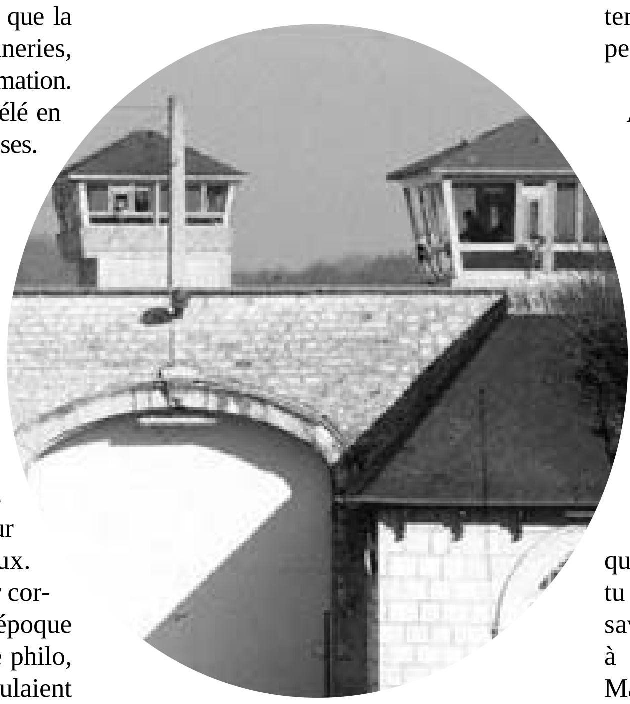
T : ouvrir un bouquin c'est une démarche volontaire. Rester calé devant la télé assis, tu avales tout, tu restes, t'es passif devant ce qu'on te balance. Et quand on sait ce que la télé française balance comme conneries, comme mensonges et comme désinformation. On voit ce que ça produit. En fait la télé en prison, c'est love story sans les gonzesses. La prison, c'est ça.

L'Envolée : on parlait tout à l'heure du fait qu'à Clairvaux il n'y avait absolument aucune activité.

T : il n'y a pas aucune activité, t'as activité ping-pong, t'as une salle de sport, t'as une salle où les mecs peuvent jouer aux cartes et t'as deux cours de promenade. Voilà pour les activités offertes à Clairvaux. Ensuite tu peux prendre des cours par correspondance, ça c'est partout. A l'époque quand j'y étais il y avait un cours de philo, un cours de français-anglais. Ils voulaient enlever les crédits, les profs étaient pas d'accord, ça veut dire que peut-être aujourd'hui il n'y a même plus ces activités à Clairvaux. Les stages, c'est pareil, il n'y a pas de stage. On m'avait parlé des stages à Clairvaux : quand je suis arrivé, il n'y en avait pas et il n'y en a toujours pas. Il y a eu un stage auquel j'ai participé pour mon projet de conditionnelle, il fallait que je prouve que j'étais un garçon ré-insérable. C'était un stage de maçonnerie, plomberie, électricité. En fait on a refait un local pour mettre des machines à laver, on a cassé les murs d'une cellule pour mettre un lavabo et des machines. Ils ont créé ce stage spécifiquement pour installer à moindres frais ce local de machines à laver. J'ai été payé un truc comme 100 euros, pour presque un mois, et je ne sais même pas s'ils étaient cantinables. Alors que s'ils avaient embauché une entreprise extérieure, ça leur aurait coûté une fortune. Ça veut dire qu'à mon avis, ils ont fait une étude de marché, ils ont compris… Mais on devrait savoir où est parti cet argent. Parce que normalement les détenus ont un droit de regard sur la gestion des activités socio-éducatives. Il y a des grosses, grosses carambouilles, des grosses escroqueries justement sur toutes ces questions d'argent, mais je ne suis pas trop au fait de ça.

L'Envolée : l'argent des stages et des activités est prélevé sur vos pécules ?

T : oui c'est nous qui payons, c'est l'argent des détenus. Il y a un pourcentage retenu pour les activités. Quand tu travailles, il y a une partie qui est prélevée pour l'entretien, qui est réservée à ce qu'ils appellent les activités d'entretien. Maintenant normalement en tant que détenus qui cotisons, on a un droit de regard sur…



L'Envolée : comment est dépensé votre argent ?

T : voilà. Systématiquement tous les détenus qui ont demandé ça étaient baluchonnés, étaient transférés. Dès que tu rentres là-dedans, dès que tu demandes des comptes par rapport à ça, c'est fini t'es l'ennemi mortel donc… il y a un point noir qui n'est pas clair.

L'Envolée : oui et puis de l'argent multiplié par 180 prisonniers, ça fait quand même pas mal juste pour acheter des raquettes et des balles de ping-pong… ça c'est les activités et le travail, qu'est-ce qu'on fait à Clairvaux, comme boulot ?

T : à l'époque, ils faisaient des chaussures. Il y a une chaîne de chaussures, des chaussures qui sont vendues à l'extérieur ; il y avait du cartonnage, de l'emballage, du conditionnement, des petits boulots de manutention. Oui des petits boulots vraiment : il y a eu du parfum, ils mettaient du parfum dans les boîtes. L'emballage, ce n'est pas un boulot valorisant, épanouissant. Hyper mal payé bien sûr. Les mecs qui bossent en ateliers touchaient en gros, allez on va dire, je parle en francs, 1 500 balles, 2 000 balles par mois, c'est relativement bien payé par rapport aux autres centrales. Moi j'étais auxi sport, je touchais 1 000 balles par mois. C'est pourquoi à Clairvaux, on donne du boulot, on abrutit les détenus avec le boulot : il faut qu'ils bossent comme ça le soir ils rentrent, ils regardent leur cassette vidéo, ils dorment. En fait ils préconisent un truc continu, c'est-à-dire journée continue : tu travailles, tu fais ton sport, tu regardes la télé, tu dors. Ça veut dire quand tu es fatigué, quand tu es laminé, tu penses pas à autre chose, le but du jeu c'est ça faut pas que tu penses à autre chose, faut pas que tu penses tout simplement, faut que le temps se passe, on gère ton temps. En silence, on gère ton temps, on pense à ta retraite, on pense à toi.

L'Envolée : vous cotisez pour la retraite ?

T : bien sûr, bien évidemment.

L'Envolée : à l'intérieur de Clairvaux, tu disais qu'il y avait des salles pour jouer aux cartes, faire du ping-pong, faire du sport, j'imagine que ça peut être tout simplement des salles pour se rencontrer, parler, imaginer. C'est possible de parler ensemble à Clairvaux, de ce qu'on veut ?

T : tu peux parler de ce que tu veux avec qui tu veux, le problème, c'est de savoir si tu es en confiance ou pas. T'as intérêt de savoir avec qui tu fonctionnes, à ce niveau-là c'est comme dehors. Maintenant parler, les salles de réunions et tout ça, les groupes qui se réunissent, ça ils ne veulent surtout pas, ils ne veulent surtout pas parce que ça donne lieu à des prises de conscience. Des lieux de discussions, il y en a très peu. Nous, on se retrouvait avec certains potes, avec des gens avec qui tu es sûr de pouvoir discuter de ce qui ne va pas. La parano, voilà, tout est organisé pour que la parano soit là, pour que les gens soient totalement dispersés, pour qu'il y ait un manque de confiance total qui empêche toute initiative.

L'Envolée : j'imagine très bien qu'à Clairvaux comme ailleurs, les nouvelles lois favorisent la suspicion. Le fait de donner des informations, de balancer des mouvements, des choses qui pourraient se passer, c'est quand même largement valorisé et récompensé à l'intérieur de la centrale, ça permet d'avoir quelques petits avantages.

T : un exemple du mode de fonctionnement de Clairvaux. Il se trouve que là-bas

le shit fonctionne comme partout. Ça rentre, tout le monde le sait, c'est un secret de polichinelle. L'administration a ses informateurs, ils sont pas tout à fait bêtes, faut pas les prendre pour ce qu'ils ne sont pas : ils ont leur réseau, un réseau qui fonctionne très bien. Ils savent exactement qui fait quoi, et en gros ceux qui font… mettons le trafic. Ceux qui organisent le trafic sont connus, si on les laisse travailler, c'est pas pour rien… c'est des mecs qui ont les épaules, qui sont capables de gérer la violence, donc de contrôler. En fait c'est ce qu'on demande à ces mecs-là, implicitement on dit « Voilà on te laisse ton business maintenant à côté de ça tu nous garantis la tranquillité. » En sachant ce que tu fais, on sait tout ce que tu fais.

L'Envolée : alors quand il y a des dérapages…

T : il y a des mecs qui sont là-bas depuis des années, à l'époque où j'y étais, tout le monde savait ce qu'ils faisaient, tout le monde savait, les détenus comme les matons. C'est eux qu'on voyait distribuer et ces mecs-là n'étaient jamais inquiétés… Pourquoi ? J'ai pu le constater lors de petits mouvements, ces mecs ne se mettaient surtout pas en avant, ces mecs étaient là pour justement torpiller la prise de conscience, le fait que certains mecs auraient souhaité gigoter. Parce que quand tu as des intérêts dans un truc t'as pas envie qu'il pète sur un baluchonnage, donc tu défends tes intérêts. On est aussi dans cette logique…

L'Envolée : une logique de marché…

T : le système pénitentiaire ce n'est que ça, c'est une logique de marché, aujourd'hui plus encore avec les prisons privées, on est dans cette logique : Clairvaux il faut que ça rapporte. Tu as les entreprises extérieures qui viennent bosser dans la taule avec un personnel à moindre coût. Tu as aussi la consommation, on organise… on crée la consommation, on crée le besoin, on organise la consommation et les mecs sont des consommateurs. Donc ils bouffent, ils consomment la télé, les machins. On est dans la logique de marché de toutes les manières. Nous sommes des produits…

L'Envolée : j'ai l'impression que depuis quelques années, il y a des remises en question de choses qui semblaient acquises, je pense principalement à la question des portes des cellules ouvertes dans la journée en centrales…

T : j'ai connu Clairvaux à deux époques : c'était après la fermeture des QHS/QSR en 81, donc ça devait être 82/83, à l'époque c'était déjà une centrale à régime fermé. D'ailleurs c'est ce qui a toujours été inscrit dans les textes, une centrale sécuritaire à régime fermé. Donc portes fermées toute la journée, ouverture simplement au moment des mouvements et pendant ces mouvements, des déplacements 5 détenus par 5, pour avoir un contrôle maximum sur la population pénale. A l'époque, c'était comme ça. Après, il y a eu un changement, ils ont toléré que les portes soient ouvertes, que les détenus se rencontrent, aillent d'une cellule à l'autre. On avait par exemple des salles d'activités à Clairvaux où l'on pouvait se réunir à plusieurs, où on se faisait des bouffes, c'était toléré, on allait ensemble, on pouvait discuter, rigoler un peu, se détendre, enfin c'était un lieu de vie quoi, on essayait de s'aménager un peu de rapports humains, de convivialité, voilà. Et ça quelque part ça dérangeait les matons puisqu'il y avait de la cohésion, il y avait des rapports humains qui se créaient, qui pouvaient générer de la complicité. Ça c'est jamais bon. Aujourd'hui la fermeture des portes, qu'est-ce que ça crée ? Bah l'isolement. Il y a une frustration, une haine, un isolement total. On t'isole… A l'époque, moi je me rappelle, juste avant d'être baluchonné, pour Noël on se faisait des petits toasts, on s'invitait l'un chez l'autre la veille de Noël pour essayer de recréer un peu une ambiance… humaine. On redonnait un peu de sens à la vie, et ça, ça n'existe plus. Alors pour ce qui est des acquis, il n'y en a aucun en prison, c'est ce que je me tue à rappeler : il n'y a jamais d'acquis définitif. A Saint Maur, par exemple, ils ont refermé les portes, et avant qu'ils referment les portes, j'expliquais aux lascars qui étaient dans les coursives, qui s'asseyaient dans les coursives, qui jouaient de la guitare électrique, qui foutaient le bordel dans les coursives, je disais : « Espèce de connard, t'as pas compris ça, tu leur donnes à béqueter et demain ils vont justifier la fermeture par rapport à ce comportement ». Les matons avaient le sentiment de ne plus contrôler, à partir de là ils disaient : « Regardez c'est n'importe quoi, on contrôle plus, il faut de l'ordre et de la sécurité. » Parce que le prétexte avancé c'est ça. Ils disent : « La sécurité, c'est pour les détenus qui sont en insécurité. » Mais c'est un faux débat, parce que quand un détenu demande à ce que sa porte soit fermée, le surveillant lui ferme. Le surveillant laisse la porte ouverte à qui veut. La volonté, c'est de cloisonner, d'isoler un peu plus et d'empêcher tout rapport qui puisse créer… de la complicité, de la compréhension et de la "révolution".

L'Envolée : et donc du coup cette fermeture de porte n'a pas suscité beaucoup de réactions à l'intérieur ?

T : le système a su anticiper les réactions en baluchonnant la plupart des meneurs potentiels. Tous les mecs qui avaient un passé d'agitateur, ou même simplement des mecs qui réagissent et qui n'acceptent pas, et bien tous ceux-là ont été baluchonné avant la fermeture. A Saint-Maur ça c'est passé comme ça, ils ont baluchonné dans le bâtiment une quarantaine de lascars. Moi j'ai pas été baluchonné parce que j'étais sur un projet de conditionnelle et je sortais un mois plus tard mais j'étais sur la liste. Donc tous ces mecs ont été baluchonnés. Aux autres implicitement on leur a dit « voilà si t'es pas d'accord avec ça, bah tu dégages ». On est dans le rapport de force complet. Encore une fois il n'y a aucun acquis qui soit définitif surtout pas dans la prison. J'ai parlé avec pas mal de mecs, des jeunes surtout : même si je suis un ancien jeune on va dire, on me prend pour un brontosaure. Pour eux c'est normal, qu'il y ait la télé, qu'il y ait le bédo, les parloirs libres, enfin libres entre parenthèses, mais en même temps tu ne peux pas leur reprocher ça puisqu'ils ont connu que ça. Quand tu leur expliques que pour avoir ça il y a eu des luttes, il y a des mecs qui sont morts, il y a des mecs qui ont pris des années en plus et qui continuent à prendre des années pour qu'il y ait ce semblant d'acquis, ce semblant de dignité, de respect, d'un certain mode de vie, d'une certaine ouverture. Quand tu expliques ça, on te répond : « Mais tu nous parles de quoi ? ». Voilà maintenant aujourd'hui il y a une reprise en main, c'est la même à l'extérieur. Quand tu vois à l'extérieur, le contrôle social il est à tous les étages. L'exploitation est à l'échelle mondiale, donc comment veux-tu qu'en prison, qui est justement ce lieu de contrôle et de coercition, ce ne soit pas pire qu'ailleurs, pire qu'à l'extérieur. De toute manière plus ça sera dur à l'extérieur, plus ce sera dur à l'intérieur. On est dans cette logique, et ce n'est qu'un début… Alors j'ai essayé d'expliquer que le système en face gambergeait en prévision d'une reprise en main qu'il souhaitait. Quand tu sais entendre, quand tu sais écouter, tu le comprends très bien. Les "jeunes" me disaient : « Mais attends qu'est-ce que tu nous racontes, presque tu fais le jeu du système, qu'est-ce que tu es en train de nous dire. Nous c'est normal, la prison c'est ça, elle nous appartient, on a notre espace comme ça, c'est normal. » Il faut comprendre comment fonctionne le système en face. Côté matons, ils ont besoin d'avoir au moins le sentiment de pouvoir contrôler. Ce qu'ils demandent c'est : « Donnez-nous la possibilité de gérer les détenus », parce qu'aujourd'hui il y a le problème des longues peines dont on n'a pas parlé. Ces peines de trente piges, de quarante piges, de perpètes incompressibles, des trente piges ou vingt-deux piges incompressibles. Les matons savent très bien que c'est eux qui sont au front, c'est eux qui sont confrontés à ce modèle de détenus. Alors avant que les centrales à minimum d'effectifs, les QHS qu'ils sont en train de construire, soient mises en service, les matons disent à leur supérieur : « Nous à la limite on veut bien garder ces mecs : donnez-nous les struc-

tures. » Les luttes des matons, ça a toujours été ça : salaire, effectif. Alors la réponse de la direction pénitentiaire est : « On va fermer les portes, on va limiter les déplacements, comme ça vous aurez moins de travail. Un surveillant à l'étage sera suffisant et c'est aussi pour votre sécurité. » Et c'est ce qui est mis en place et apparemment ça fonctionne, ça a l'air de fonctionner, jusqu'à quand, ça c'est une autre histoire.

L'Envolée : comment se traduit à l'intérieur, le fait qu'il y ait de plus en plus de prisonniers qui partent pour des peines inimaginables, où il n'y a plus d'espoir de sortie ? Est-ce que ça génère de la colère, de la révolte, de la résignation, du désespoir ?

T : justement je pense que ça génère tout ça, là encore dans la relation humaine, dans le sentiment humain, chacun gère son truc avec ses moyens et avec son potentiel.

L'Envolée : par exemple quand tu étais à Clairvaux, il y avait combien de perpétuité ?

T : je crois qu'à Clairvaux, quand j'y étais, il y avait 80 perpètes sur 180 détenus. A Saint-Maur aussi, c'est le même potentiel. C'est beaucoup, c'est énorme. et les autres, c'est des peines… c'est des 25 piges, des 30 piges. T'as maintenant des peines non confondues, t'as des 50 piges, des 60 piges. C'est une autre planète quoi. Ça veut dire que par rapport à ça, et moi j'étais dans cette perspective, à un moment de me retrouver avec 30 piges, il y a plus de notion de temps, enfin moi je ressentais le truc comme ça, est-ce que je suis capable d'accepter ça ? Je n'étais pas capable de l'accepter, donc je me donnais les moyens… Bon j'étais dans l'expectative de me donner les moyens, ma volonté était axée là-dessus. Me donner les moyens d'essayer de partir, ou de mourir. Mais de toutes les manières, ça se rejoint. Il y a ceux qui ne sont pas capables. Si t'as pas les moyens physiques, si t'as pas le potentiel de pouvoir aller au-delà de ça, si t'es pas capable de te donner la mort, qu'est-ce qu'il te reste à faire ? Si t'es pas capable de lutter contre… Le problème de la lutte, le problème du combat c'est la prise de risque. C'est pas anodin, tu vas morfler.

L'Envolée : oui mais justement on pourrait se dire qu'à partir du moment où tu as affaire à des prisonniers qui n'ont plus rien à perdre…

T : justement tu penses ça. C'est l'idée que j'avais étant môme, je regardais des vaches dans un champ à la campagne. Je me disais : « Attends, les vaches ! Il y a juste un petit barbelé là, une petite barrière. Et elles ne partent pas du champ. Pourquoi elle ne partent pas du champ ? » Parce qu'elles ont ce qu'il faut et il y a beaucoup de gens comme ça… ça c'est le romantisme à l'extérieur, « tous les détenus pensent à s'évader », sûrement il y en a beaucoup qui pensent à s'évader, mais s'évader, tout le monde n'est pas capable de le faire, parce que s'évader c'est pouvoir vivre à l'extérieur, en sachant que la vie en cavale, c'est pas une partie de plaisir, c'est pas un film d'une heure et demie, c'est pas Robin des Bois, c'est du sport et il faut être fort pour pouvoir le vivre, il faut se rendre compte que c'est hyper dur. Confrontés à cette réalité, beaucoup de gens se résignent, parce que face à une réelle difficulté tu fais quoi ? Tu peux ou tu peux pas ? Et si tu peux pas, t'es face à ça et tu fais quoi ? Et bien t'attends.

L'Envolée : alors visiblement cette longueur des peines ça ne génère pas de volonté de créer des rapports plus collectifs, un rapport de force qui fait que tu modifies les choses, parce que ça dure tellement longtemps que tu peux plus gérer…

T : je pense que les mecs à l'intérieur ne pensent pas pouvoir agir là-dessus, politiquement on va dire, comme tu dis en créant des mouvements, en structurant des trucs qui font qu'on va avoir une force qui va changer les choses. Non, les mecs n'y croient pas et voilà et je n'étais pas le dernier à penser comme ça. Effectivement je me disais, si j'attends que les choses changent, et j'ai pas envie d'attendre, je n'ai pas envie de… Déjà j'avais pas le potentiel puisque j'étais isolé tout le temps et j'avais même pas envie d'attendre, cette pensée me caressait même pas. Le seul truc c'était partir, fuir cet endroit.



L'Envolée : mais tu peux t'en sortir individuellement sans exclure une démarche plus collective, non ?

T : pour moi ce n'est pas possible à partir du moment où je n'acceptais pas la peine. Pour ça, il faut accepter ta peine. Accepter ta peine dans le sens où tu vas l'aménager si tu l'acceptes. Maintenant quand tu as une peine gérable, j'entends gérable entre parenthèse, là tu peux dire : « Bon on va tout faire pour que les choses changent, je peux me donner les moyens ». Mais si c'est une peine ingérable, je ne vois pas pourquoi, pour améliorer quoi ? pour améliorer un truc qui est inacceptable ? Non, non tu vas penser à t'arracher pour ta survie, tu vas essayer de vivre. Et je pense que les mecs qui pensent à s'arracher pensent comme ça. Maintenant ceux qui acceptent…

L'Envolée : oui, mais quand tu vois qu'au bout du compte il y a quand même très peu de prisonniers qui arrivent à s'évader et encore moins qui arrivent à rester dehors, donc par rapport à ce que tu dis il n'y a quasiment plus d'alternatives concrètes et réelles ?

T : il y a très peu d'alternatives, mais maintenant simplement le fait de penser, de penser à la cavale, t'es déjà libre dans ta tête, t'acceptes pas, tu penses que… tu peux penser qu'à ça, t'es libre, ils te tiennent pas. T'en as rien à foutre de bouffer de la merde, de supporter leurs machins, jusqu'à des limites acceptables. Parce que tu sais que de toutes les manières tu vas te donner les moyens de… tu sais que tu en es capable ou tu crois en être capable et tout est axé vers ça donc voilà t'es plus en prison. C'est aussi une forme de résistance, de non-acceptation.